



# Parcs Canada

## Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant  
le 31 mars 2001

Canada

## **Présentation améliorée des rapports au Parlement**

### **Document pilote**

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

*Le Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

*Le Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/84-2001

ISBN 0-660-61718-8



## Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les retombées et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Plus tôt cette année, les ministères et les organismes ont été invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats, soit les avantages dévolus aux Canadiens et Canadiennes, plutôt que sur les activités. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte et le rattacher aux engagements antérieurs, tout en expliquant les écarts. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer clairement les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

---

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées directement au webmestre de ce site Web ou à l'organisme suivant :

Direction de la Gestion des résultats et des rapports

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

L'Esplanade Laurier

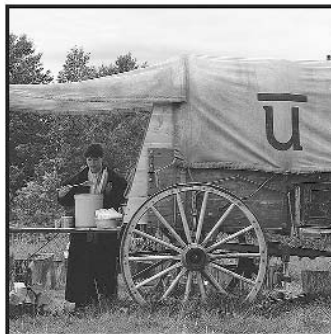
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7167 – Télécopieur : (613) 957-7044



# Agence Parcs Canada

*Rapport ministériel sur le rendement  
pour la période se terminant le 31 mars 2001*



---

L'honorable Sheila Copps, C.P., députée  
Ministre du Patrimoine canadien





# Table des matières

<b>Section I : Messages</b> .....	7
Message de la ministre .....	7
Message du directeur général de l'Agence .....	9
<b>Section II : Contexte de l'Agence</b> .....	10
Contexte sociétal .....	10
2.1 Objectif de l'Agence .....	10
2.2 Priorités stratégiques .....	10
2.2.1 Création et protection .....	10
2.2.2 Incidences économiques et tourisme .....	12
2.2.3 Aux Canadiens de participer .....	13
2.3 Principaux partenaires coexécutants .....	13
2.4 Facteurs sociaux et économiques .....	14
Résultats des attentes de rendement et tableau des principaux engagements en matière de résultats .....	15
<b>Section III : Réalisations de rendement</b> .....	16
Principaux résultats 1	
La création, la protection et la mise en valeur des endroits qui ont une importance patrimoniale naturelle et culturelle .....	16
Principaux résultats 2	
Fournir aux Canadiens l'occasion d'utiliser et de jouir des aires patrimoniales nationales tout en appuyant la conservation du patrimoine canadien et en y participant .....	41
<b>Section IV : Ensemble des rapports</b> .....	47
Gestion du matériel .....	47
Réservoirs de stockage souterrains .....	47
Initiative visant à améliorer les services .....	47
Le gouvernement du Canada en ligne .....	47
Fonction moderne de contrôle .....	48
Gestion des ressources humaines .....	49
Développement durable .....	49
<b>Section V : Résultats financiers</b> .....	54
A. Aperçu du rendement financier .....	54
B. Tableaux financiers sommaires .....	55
Tableau 1. Sommaire des crédits approuvés .....	56
Tableau 2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles .....	57
Tableau 3A. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles .....	59
Tableau 3B. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles par gamme d'affaires .....	60

Tableau 4. Besoins en ressources par organisation et gamme d'affaires .....	61
Tableau 5. Recettes disponibles .....	62
Tableau 6. Recettes non disponibles .....	64
Tableau 7. Paiements législatifs .....	65
Tableau 8A. Sommaire des paiements de transfert .....	66
Tableau 8B. Détails des paiements de transfert .....	67
Tableau 9. Dépenses en capital par gamme d'affaires .....	68
Tableau 10. Projets d'immobilisations .....	70
Tableau 11. Sommaires financiers des fonds renouvelables .....	74
Tableau 12. Passif éventuel .....	75
<b>Section VI : Aperçu de l'Agence .....</b>	<b>76</b>
Mandat .....	76
Organisation de l'Agence .....	76
Régie interne .....	77
<b>Section VII : Autres renseignements .....</b>	<b>78</b>



## Liste des figures

Figure 1 : Régions naturelles et parcs nationaux .....	18
Figure 2 : Progrès réalisés concernant la création de parcs nationaux dans des régions représentées et non représentées .....	19
Figure 3 : Cadre de surveillance de l'intégrité écologique .....	21
Figure 4 : Impacts des facteurs de stress internes et externes sur les parcs nationaux du Nord et du Sud .....	23
Figure 5 : Impact des facteurs de stress internes et externes selon la superficie du parc .....	24
Figure 6 : Régions marines naturelles et aires marines de conservation .....	26
Figure 7 : Désignations 2000-2001 liées aux trois priorités stratégiques de Parcs Canada ...	29
Figure 8 : Lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada .....	30
Figure 9 : Le rôle que joue Parcs Canada dans la garantie d'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux (LHN) .....	33
Figure 10 : Intégrité commémorative évaluée dans 12 lieux historiques nationaux en 1999 ...	34
Figure 11 : Données sur l'état des ressources culturelles bâties des lieux historiques nationaux .....	35
Figure 12 : Nombre d'endroits qui répondent ou qui excèdent les normes visant à la satisfaction des visiteurs par rapport aux services ou aux produits de mise en valeur du patrimoine .....	38
Figure 13 : Nombre d'endroits par pourcentage de visiteurs qui ont répondu à au moins quatre questions portant sur la connaissance des messages d'interprétation précis .....	39
Figure 14: Nombre de sites qui répondent ou qui dépassent les normes de satisfaction des visiteurs .....	43



## Section I : Messages

### Message de la ministre

Ministre  
du Patrimoine canadien



Minister  
of Canadian Heritage

Ottawa, Canada K1A 0M5



Le ministère du Patrimoine canadien et les organismes du portefeuille nous incitent, en tant que Canadiens et Canadiennes, à célébrer notre diversité culturelle et à bâtir nos valeurs communes, et offrent un modèle aux autres pays de la planète... modèle de tolérance et de respect de la diversité linguistique et culturelle, modèle de développement à l'ère de la mondialisation et des technologies de l'information, modèle de société qui mise sur ses forces actives et ses propres valeurs tout en demeurant ouverte sur le monde.

À travers de nombreux programmes et activités et, en partenariat avec les divers organismes du Portefeuille du Patrimoine canadien ainsi qu'un grand nombre d'intervenants de partout au pays, l'Agence Parcs Canada vise à permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de mieux connaître leur pays et mieux comprendre son histoire et sa diversité culturelle et naturelle, mais surtout de le considérer comme un patrimoine à partager et à préserver pour les générations futures.

En appuyant l'expression culturelle canadienne sous toutes ses formes, le Portefeuille du Patrimoine canadien contribue à ce grand projet de société : donner un sens à notre identité et à nos valeurs communes.

C'est notre mission. Et cette mission nous tient à coeur.

Voilà pourquoi le présent Rapport sur le rendement de l'Agence Parcs Canada souligne l'appui, les partenariats et les efforts que nous consacrons à l'expression de la culture canadienne sous toutes ses formes et à la projection des valeurs canadiennes, aussi bien au Canada qu'à l'étranger. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre des changements de société annoncés dans les grandes orientations du gouvernement canadien et viennent renforcer le tissu social et culturel de notre pays.

Sheila Copps

Canada



## **Message du directeur général de l'Agence**

Le présent rapport de rendement porte sur les réalisations de l'Agence Parcs Canada pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2000 au 31 mars 2001.

Les priorités de Parcs Canada pendant cette période visaient à :

- maintenir la qualité des services aux visiteurs;
- réagir au *Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada*;
- améliorer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux;
- élargir les réseaux des aires patrimoniales nationales;
- rajuster et diffuser des messages cohérents à l'échelle nationale, et à maintenir et améliorer son infrastructure de mise en valeur du patrimoine et ses programmes tout en visant de nouveaux auditoires;
- mettre de l'ordre dans les finances de l'Agence.

Le *Rapport de rendement 2000-2001* prend appui sur les succès décrits dans le rapport de 1999-2000. À chaque année, un nouveau chapitre s'ajoute à l'histoire, mettant en lumière les réalisations importantes et les efforts continus qui servent à créer des aires patrimoniales nationales, à protéger et à mettre en valeur ces endroits du patrimoine, à améliorer les services aux visiteurs et à gérer l'Agence Parcs Canada.

La présente période a été parmi les plus actives de l'histoire de Parcs Canada. La réussite de Parcs Canada découle de la conscience professionnelle et des efforts de son personnel partout au pays. Ces employés ont travaillé sans ménager leurs efforts pour atteindre les résultats, étant donné les difficultés identifiées dans le présent rapport.

Tom Lee

## Section II : Contexte de l'Agence

### Contexte sociétal

#### 2.1 Objectif de l'Agence

Protéger et mettre en valeur les exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada et favoriser chez le public, la connaissance, l'appréciation et la jouissance de ce patrimoine de telle manière que leur intégrité écologique et commémorative demeure intacte pour les générations à venir.

#### 2.2 Priorités stratégiques

##### 2.2.1 Création et protection

#### Parcs nationaux

Les activités humaines modifient la vitesse des changements écologiques et transforment radicalement les écosystèmes à l'échelle mondiale. Le Canada perd ses milieux sauvages à une vitesse de plus d'un acre à toutes les 15 secondes (Fonds mondial pour la nature 2000). La détérioration des écosystèmes ainsi que la diminution des espèces et de la diversité génétique sont attribuables à l'incidence des pressions d'aménagement dans le sud du Canada et aux occasions d'exploitation dans le nord du Canada. Les parcs nationaux subissent les mêmes pressions. Le *Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada* (2000) a conclu que les parcs nationaux sont grandement menacés par les pressions tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des parcs, notamment la perte d'habitat et la fragmentation, la disparition de grands carnivores, la pollution de l'air, les pesticides, les espèces exotiques et la surutilisation des parcs par les visiteurs. En raison de la vitesse accélérée de la dégradation de l'environnement, des efforts intensifs seront nécessaires pour créer et protéger les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation.

Le public appuie les efforts visant à préserver et à protéger les écosystèmes et à élargir le réseau des parcs nationaux. Neuf Canadiens sur 10 (91 p. 100) considèrent qu'il est important de prendre les mesures nécessaires pour protéger les milieux sauvages et huit Canadiens sur 10 reconnaissent qu'il est important d'examiner la création d'endroits protégés dans les forêts du Canada avant de prendre des décisions quant à l'emplacement des exploitations forestière et minière (Market Facts du Canada, novembre 1999). Une enquête Environics (2000) a démontré que 78 p. 100 des Canadiens estiment qu'il est important pour le gouvernement fédéral d'achever le réseau des parcs nationaux, et ils ont placé les parcs nationaux au troisième rang (à égalité avec le drapeau canadien) en tant que symboles de l'identité canadienne.

Dans le Discours du Trône du 30 janvier 2001 et dans sa plate-forme électorale de 2000 intitulée *Un meilleur avenir pour tous - le plan d'action libéral pour le Canada*, le gouvernement s'est engagé à assurer un environnement propre et sain pour tous les Canadiens et à préserver les espaces naturels du Canada. Ainsi, le gouvernement s'est engagé à investir dans la création de nouveaux parcs nationaux, à mettre en œuvre un plan pour rétablir la santé

écologique des parcs, à s'employer, avec ses partenaires, à gérer les océans du Canada de façon plus intégrée et durable, et à déposer de nouveau la *Loi sur les aires marines nationales de conservation*.

Parcs Canada progresse vers son objectif selon lequel chacune des 39 régions naturelles du Canada est représentée par un parc national et chacune des 29 régions marines a une aire marine nationale de conservation. Actuellement, 25 (64 p. 100) régions naturelles sont représentées par un parc national et quatre régions marines sont représentées. De nouvelles ressources financières ont été affectées à l'achèvement des travaux et à l'exploitation des nouveaux parcs et lieux nationaux ainsi que des nouvelles aires marines nationales de conservation. Des nouveaux fonds serviront à finaliser les études de faisabilité de quatre parcs nationaux.

Des progrès ont aussi été réalisés dans la protection des écosystèmes des parcs nationaux. Au début d'avril 2001, le Bureau du directeur général de Parcs Canada a communiqué le document intitulé : *Première priorité : Rapport d'étape sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada* ([http://parkscanada.pch.gc.ca/library/first\\_priority/french.html](http://parkscanada.pch.gc.ca/library/first_priority/french.html)) à la Table ronde de la ministre. Le rapport traite des progrès de la mise en œuvre du Plan d'action 2000 de la ministre pour régler les problèmes qui menacent l'intégrité écologique dans les parcs nationaux et mettre en œuvre les recommandations du *Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada* (2000).

### **Lieux historiques nationaux**

Depuis les années 1970, plus de 20 p. 100 des endroits historiques du Canada sont disparus. Ces endroits continuent d'être menacés par des changements de caractère économique qui entraîneront peut-être l'abandon de la marginalisation des infrastructures commerciales, industrielles, religieuses, résidentielles ou publiques qui témoignent d'une grande valeur patrimoniale. Cela augmente les tensions que vivent les organisations du patrimoine, notamment Parcs Canada, quant à l'utilisation et à la protection de ces propriétés. Le réseau des lieux historiques nationaux doit aussi refléter l'évolution de l'histoire et du patrimoine.

Selon Goldfarb (2000), 92 p. 100 des Canadiens estiment qu'il est important de préserver le patrimoine du Canada et 89 p. 100 estiment que la préservation du dossier historique est essentielle pour favoriser la fierté des Canadiens pour leur pays. De plus, 82 p. 100 croient qu'une plus grande sensibilisation de notre patrimoine et de notre histoire aiderait l'unité canadienne. Une enquête Environics (2000) a classé les lieux historiques nationaux au quatrième rang des symboles de l'identité canadienne. Parcs Canada joue un rôle clé pour renforcer les messages d'interprétation du Canada et des valeurs que nous partageons, et pour favoriser un sentiment d'identité nationale dans l'ensemble de la société.

Le gouvernement, par le biais du Discours du Trône du 30 janvier 2001, s'est axé plus particulièrement sur les arts et le patrimoine, ayant reconnu leur importance pour les

communautés partout au Canada relativement à leur qualité de vie et à leur capacité d'attirer les artistes et les investissements, et le tourisme. Le gouvernement du Canada continuera de collaborer avec les secteurs privé et sans but lucratif et avec d'autres gouvernements pour renforcer l'infrastructure culturelle du Canada et aider les communautés à élaborer des programmes relatifs à l'art et au patrimoine. Cette collaboration sera aussi axée sur le renforcement des liens visant à une entente et à un respect mutuels entre Canadiens, afin qu'ils célèbrent leurs réalisations et leur histoire et qu'ils exploitent leur citoyenneté concertée.

Un nouveau *Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada* a été lancé par la ministre du Patrimoine canadien en octobre 2000. Les priorités stratégiques à même le plan du réseau comprennent une représentation accrue de l'histoire des Autochtones, des collectivités ethnoculturelles et des femmes. En plus d'améliorer le réseau des lieux historiques nationaux, l'Agence cherche aussi à protéger l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et à fournir un cadre pour la protection, la mise en valeur, la surveillance et l'élaboration de rapports à long terme. Le travail de Parcs Canada dans ce domaine est devenu un modèle pour les autres organisations et établissements, tant à l'échelle nationale qu'internationale. À ce jour, des énoncés d'intégrité commémorative ont été terminés pour 60 p. 100 des 145 lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada. D'ici à mars 2004, l'approbation des plans directeurs pour chacun de ces lieux servira de base nationale pour la protection et la mise en valeur des lieux historiques nationaux et leurs ressources connexes.

Parcs Canada administre le *Programme national de lieux de sépulture des premiers ministres canadiens* ([http://parksCanada.pch.gc.ca/pm/grave\\_sites\\_e.htm](http://parksCanada.pch.gc.ca/pm/grave_sites_e.htm)) pour assurer la conservation des 15 lieux de sépulture des anciens premiers ministres du Canada. En 2000-2001, des cérémonies visant la reconnaissance ont été tenues au lieu de sépulture de sir Wilfrid Laurier à Ottawa et au lieu de sépulture de John Diefenbaker à Saskatoon, ce qui porte à 11 le nombre total de cérémonies visant la reconnaissance.

### ***2.2.2 Incidences économiques et tourisme***

Les aires patrimoniales protégées du Canada sont importantes pour l'économie du pays - elles contribuent à au-delà de 2 milliards de dollars au produit intérieur brut et offrent annuellement 50 000 emplois à plein temps. Les réseaux de Parcs Canada sont des composantes importantes du réseau d'attractions du patrimoine canadien qui intéressent à la fois les voyageurs canadiens et internationaux. Les visiteurs étrangers, plusieurs venant des États-Unis, représentent près d'un quart de toutes les visites. Les Canadiens qui voyagent au Canada représentent cependant l'armature de l'industrie touristique – 77 p. 100 des dépenses totales en tourisme sont effectuées par des Canadiens. Selon Goldfarb (2000) 43 p. 100 des Canadiens adultes projettent de visiter un parc national à l'occasion de leurs prochaines vacances, alors que 39 p. 100 projettent de visiter un lieu historique national. Pour Parcs Canada, le marketing, la sensibilisation et l'éducation doivent être axés sur le marché intérieur du Canada.



Le nombre de visites dans les parcs et les lieux est demeuré stable dans les dernières années, et compte environ 25 millions de visites-personne annuellement. Selon les sondages publics sur la qualité des services gouvernementaux, les visites dans les parcs nationaux se sont classées parmi les meilleurs services offerts par le gouvernement fédéral (<http://www.ipaciapc.ca/french/menu.htm>). Le programme de sondage auprès des visiteurs de Parcs Canada a démontré que les parcs et les lieux satisfont de façon constante à la norme selon laquelle 85 p. 100 ou plus des visiteurs sont satisfaits de l'ensemble de leur visite.

Parcs Canada collaborera avec l'industrie du tourisme pour influencer sur les pratiques et les messages afin qu'ils soient conformes aux valeurs de l'intégrité commémorative et écologique. Des stratégies seront élaborées pour influencer les attentes et les comportements des personnes qui vendent et qui utilisent les aires patrimoniales nationales afin de veiller à ce que le type et le niveau d'utilisation ainsi que le positionnement des horaires d'utilisation correspondent à la capacité des écosystèmes et des aires historiques.

### ***2.2.3 Aux Canadiens de participer***

Parcs Canada s'emploiera à coordonner les communications pour veiller à ce que les Canadiens connaissent les réseaux des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation, qu'ils comprennent et jouissent de ces endroits spéciaux, et qu'ils éprouvent un sentiment d'appartenance.

Afin d'atteindre cet objectif, un montant minimal de 5 p. 100 du budget de l'Agence sera affecté à la communication, à l'éducation et à l'interprétation des endroits administrés par Parcs Canada. Des ressources financières seront affectées à la restauration et la modernisation des infrastructures physiques sur place, des centres d'interprétation, des endroits de découverte, des publications et des matériels. Les programmes sur place existants seront prolongés et la mise en valeur du patrimoine sera davantage axée sur les messages portant sur l'intégrité écologique et l'intégrité commémorative. L'image de marque et les messages ministériels seront rajustés de façon à ce que leur diffusion à l'échelle nationale soit cohérente et conséquente. Le site Internet de Parcs Canada, qui a enregistré 88 millions de visites en 2000, jouera un rôle grandissant dans l'établissement des communications entre Canadiens par le biais de l'inforoute. D'autres priorités comprendront l'établissement d'un trajet virtuel des endroits du patrimoine canadien, l'accès au contenu canadien par le biais de la numérisation du matériel de recherche original, l'accès offert aux jeunes Canadiens par l'entremise de matériels éducatifs et de trajets de découverte.

Enfin, au fil du temps, Parcs Canada cherchera à accentuer sa présence dans les centres urbains. Il utilisera sa présence actuelle, prendra appui sur les possibilités d'élargir cette présence et s'emploiera, avec des tierces parties, à la diffusion externe visant à accroître la connaissance et la compréhension des endroits spéciaux du Canada.

### **2.3 Principaux partenaires coexécutants**

La réalisation de la plupart des résultats clés de Parcs Canada dépend essentiellement d'un réseau de partenaires et d'intervenants.

- La création et la protection des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation comprennent le consentement, l'appui et la collaboration des autres niveaux de gouvernement, des groupes autochtones et d'un éventail d'entreprises et de communautés d'intérêt locales et régionales.
- La progression du *Plan du réseau des lieux historiques nationaux* donne lieu à une collaboration étroite avec la Commission des lieux et des monuments historiques du Canada et avec les propriétaires et les exploitants des lieux historiques nationaux. La commémoration équilibrée des aspects importants de l'histoire canadienne se traduit par l'appui des collectivités autochtones et ethnoculturelles en vue d'accroître leur capacité de proposer des personnes, des lieux ou des événements aux fins de désignation.
- Les programmes de communication et d'éducation de Parcs Canada attirent l'industrie du tourisme, la communauté pédagogique et les producteurs de communications de masse.
- Les services aux visiteurs à même les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux sont soutenus par les Partenaires des parcs canadiens et ses 51 associations coopérantes membres (communément appelées « amis ») au service de 64 parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation.
- Tous les aspects du mandat de Parcs Canada sont appuyés par le Programme national de bénévolat qui, en 1999-2000, a embauché 5 921 bénévoles qui, entre autres, ont consacré plus de 197 553 heures à la création de mises en scène historiques, à la conceptualisation d'expositions et à l'examen de la faune à des fins de recherche.

### **2.4 Facteurs sociaux et économiques**

Les besoins en ressources nécessaires à l'intégrité écologique, à l'intégrité commémorative, à l'agrandissement du réseau des parcs et des lieux et à la gestion des biens bâtis méritent tous une attention particulière. Des ressources financières additionnelles sont maintenant essentielles pour continuer les négociations et pour créer, développer et exploiter des nouveaux parcs nationaux et des nouvelles aires marines nationales de conservation. Des nouveaux fonds sont recherchés pour protéger et commémorer les lieux historiques nationaux non administrés par Parcs Canada, et promouvoir la croissance du Programme à frais partagés des lieux historiques nationaux. Parcs Canada compte des biens d'une valeur de plus de sept milliards de dollars sous forme d'installations à l'intention des visiteurs, de canaux, de ressources historiques et d'autoroutes. Les projections financières actuelles identifient des besoins d'investissement additionnels de 425 millions de dollars pour mettre à jour ces biens au cours des cinq prochaines années et par la suite, un montant supplémentaire annuel de 100 millions de dollars pour que ces biens respectent les normes techniques.

## Résultats des attentes de rendement et tableau des principaux engagements en matière de résultats

### PARCS CANADA

<b>a, en 2001-2002, planifié des dépenses brutes de 383 408 000 \$ y compris des recettes disponibles de 15 417 000 \$ et des revenus d'exploitation de 63 500 000 \$</b>	
<b><i>Résultats stratégiques</i></b>	
<b>offrir aux Canadiens :</b>	<b>seront démontrés par (selon les réalisations enregistrées) :</b>
<p>Des endroits protégés d'importance patrimoniale naturelle et culturelle et une compréhension de la valeur des aires patrimoniales nationales.</p> <p>Ressource : 187 751 000 \$ et 1 837 ETP</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La création de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation dans des régions non représentées (sous réserve de nouvelles ressources financières).</li> <li>• La désignation et la commémoration de nouvelles aires, de nouvelles personnes et de nouveaux événements dans les régions prioritaires sous-représentées.</li> <li>• Le maintien et la restauration de l'intégrité commémorative dans les parcs nationaux.</li> <li>• Le maintien ou l'amélioration de l'intégrité écologique dans les lieux historiques nationaux.</li> <li>• La sensibilisation du public, la compréhension et l'appui des valeurs des réseaux de parcs nationaux et de lieux historiques nationaux.</li> </ul>
<p>L'occasion d'utiliser et de jouir des aires patrimoniales nationales tout en appuyant la conservation du patrimoine du Canada et en y participant.</p> <p>Resources : 134 826 000 and 1 247 ETP</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des visiteurs satisfaits des installations, des programmes et des services et dont les attentes et l'utilisation minimisent les impacts négatifs sur les ressources.</li> <li>• Des pratiques environnementales et municipales solides pour les collectivités des parcs.</li> <li>• Les routes demeurent ouvertes à la circulation.</li> <li>• La gestion durable des routes.</li> </ul>

Note 1 : Les ressources de Parcs Canada comprennent 48 069 millions de dollars et 382 ETP dans ses gammes d'affaires de services généraux non alloués aux principaux résultats.

Note 2 : La description des principaux engagements en matière de résultats a été légèrement révisée par rapport aux engagements décrits dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2001-2002.

## Section III : Réalisations de rendement

### Principaux résultats 1

---

#### La création, la protection et la mise en valeur des endroits qui ont une importance patrimoniale naturelle et culturelle

---

Dépenses projetées *	152 458 000 \$
<i>Autorisations totales</i>	229 670 835 \$
<b>Dépenses réelles</b>	216 966 306 \$

\*Note : Des modifications à la méthodologie utilisée dans le rapport/calcul par gamme d'affaires ont été apportées depuis le dépôt du *Rapport sur les plans et les priorités 2000-2001*.

#### *Création et protection des parcs nationaux et des réserves de parc national*

Parcs Canada continue de se concentrer sur l'achèvement du réseau des parcs nationaux. L'objectif à long terme en matière de planification de réseau vise à protéger un échantillon représentatif de chacune des régions naturelles. Le *Plan du réseau des parcs nationaux* (1997), qui divise le Canada en 39 « régions naturelles de parc national » distinctes, est fondé sur la géologie, la physiographie (l'apparence du terrain) et la végétation. La figure 1 présente les 39 régions naturelles ainsi que les parcs nationaux et les réserves de parc national créés à l'intérieur de ces régions. Les parcs nationaux et les réserves de parc national existants représentent 25 (64 p. 100) des régions naturelles et couvrent 244 540 kilomètres carrés ou environ 2,6 p. 100 de la surface totale de terre émergée du Canada.

Les parcs nationaux sont créés en cinq étapes. En raison de la multiplicité des questions, y compris le soutien essentiel des gouvernements provinciaux et locaux, les tensions compétitives sur l'utilisation des terres et l'absence de fonds pour créer et exploiter des nouveaux parcs, il est difficile pour Parcs Canada de prévoir et de diriger le rythme de progression. Il faut souvent des années pour franchir toutes les étapes de la création d'un parc national. La durée nécessaire et la complexité du processus de négociations créent le risque que certains exemples représentatifs des régions naturelles disparaissent avant qu'ils puissent être protégés et que les coûts d'achèvement du réseau continuent à monter en flèche.

La première et la deuxième étapes, notamment celles de la détermination des régions représentatives et de la sélection d'une proposition de parc, sont principalement fondées sur des aspects scientifiques. La troisième étape, l'évaluation de la faisabilité, est d'ordinaire l'étape la plus complexe et la plus controversée, car elle comprend des consultations

publiques élaborées. La quatrième étape, la négociation d'une entente de parc, peut aussi prendre beaucoup de temps, car elle comprend des revendications territoriales globales des Autochtones, des difficultés liées à la libération de titres de propriété et de longues négociations pour l'achat desdites propriétés. Lorsque la quatrième étape est finalisée, les parcs nationaux sont opérationnels.

Parcs Canada peut gérer un parc ou une réserve pendant plusieurs années selon différents règlements provinciaux et/ou fédéraux avant que ne se concrétise la cinquième et dernière étape, celle de la protection du parc ou de la réserve de parc en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* (adoptée en février 2001). La nouvelle *Loi sur les parcs nationaux du Canada* simplifie la cinquième étape du processus d'établissement d'un parc puisque le parc peut maintenant accéder à cette étape par un décret en conseil plutôt qu'une modification à la *Loi*.

À compter de mars 2000, 31 parcs nationaux et réserves de parc national étaient protégés en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux*. La figure 2 montre les progrès réalisés dans huit régions où des parcs ou des réserves de parc opérationnels n'étaient pas protégés en vertu de la *Loi*, et dans 14 aires non représentées dans le réseau. Le *Rapport de 1999 sur l'état des aires patrimoniales protégées* présente des renseignements supplémentaires sur chacune des aires non représentées ([http://parkscanada.pch.gc.ca/Library/SOP/main\\_e.htm](http://parkscanada.pch.gc.ca/Library/SOP/main_e.htm)).

Avec la *nouvelle Loi sur les parcs nationaux du Canada*, quatre autres parcs ou réserves de parc sont protégés en vertu de la *Loi* (c'est-à-dire, le parc national Sirmilik au Nunavut, le parc national Aulavik dans les Territoires du Nord-Ouest, le parc national des prairies en Saskatchewan et la réserve de parc national Pacific Rim en Colombie-Britannique) ce qui porte à 35 le nombre total de parcs ou de réserves de parc protégés en vertu de la *Loi* à compter de mars 2001.

Des progrès concernant la création de parcs ont été réalisés dans quelques-unes des 14 régions non représentées.

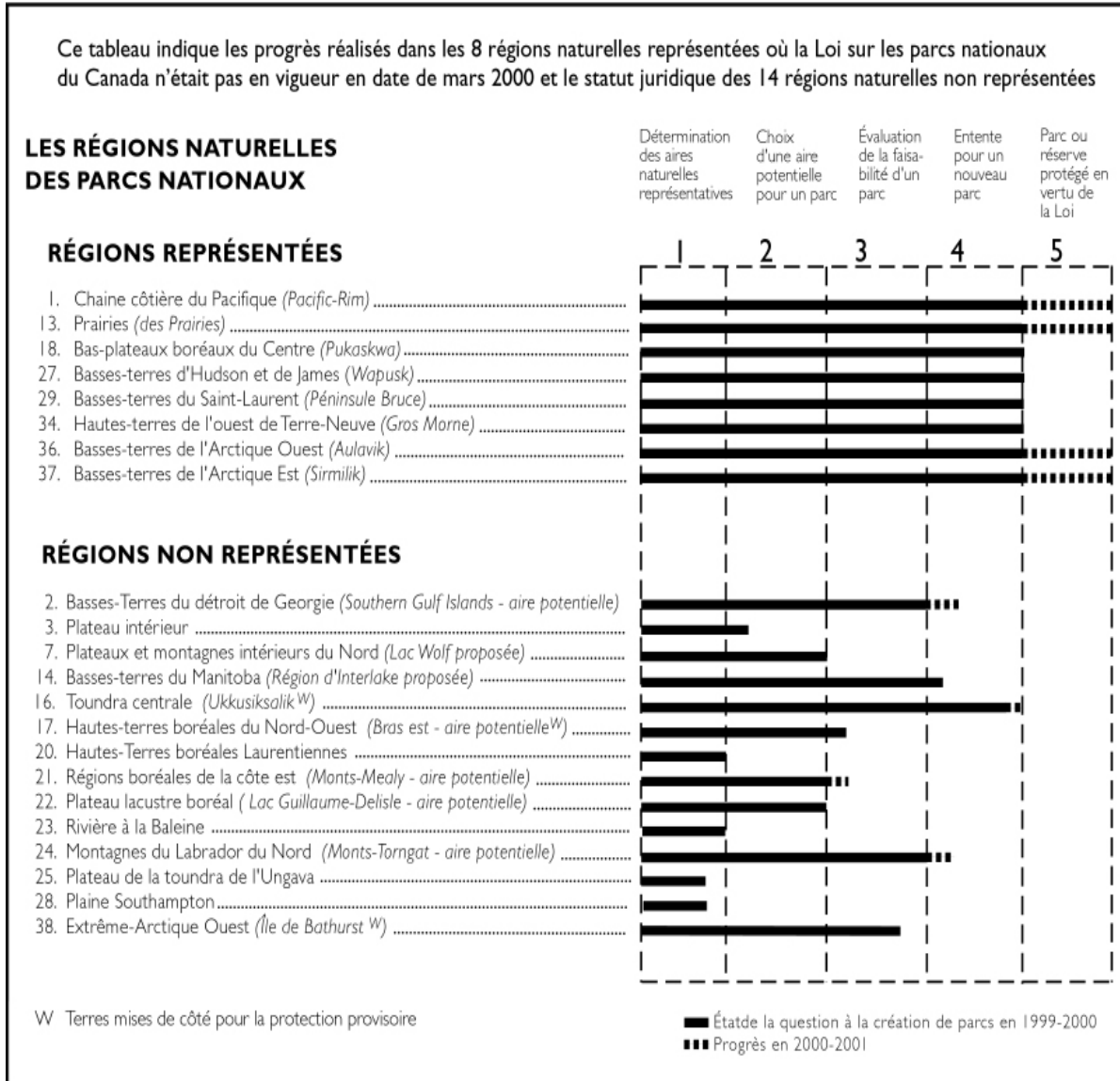
- Un protocole d'entente cadre, qui entraînera la création d'un parc national dans le sud des îles du Gulf d'ici à mars 2002 a été signé avec la Colombie-Britannique.
- Les négociations relatives à une entente sur les répercussions et les retombées pour les Inuits du parc national Ukkusiksalik (baie Wager, Nunavut) ont été finalisées et la signature de l'entente est prévue au plus tard en mars 2002.
- Des négociations portant sur une entente relative à la création d'un parc pour la réserve de parc national des Monts-Torngat ont été amorcées entre Parcs Canada et le gouvernement de Terre-Neuve.
- Aussi en partenariat avec le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador de même qu'avec l'Association des Inuits du Labrador et de la nation innu, l'étude de faisabilité pour le parc national des monts Mealy proposé dans le sud du Labrador, a été entamée.

Figure 1 : Régions naturelles et parcs nationaux



**Figure 2 : Progrès réalisés concernant la création de parcs nationaux dans des régions représentées et non représentées**

## Progrès réalisés relatifs à l'achèvement du réseau des parcs nationaux (2000-2001)



De plus, le gouvernement fédéral entame des négociations avec la Sahtu Lands Corporation pour compléter davantage la représentation du parc national Tuktut Nogait existant à l'intérieur du territoire traditionnel des Dénés et des Métis du Sahtu.

### ***L'intégrité écologique des parcs nationaux***

Le maintien et la restauration de l'intégrité écologique sont la première priorité des parcs nationaux. La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* présente une nouvelle définition de l'intégrité écologique :

*L'intégrité écologique signifie l'état d'un parc jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie et qui sera vraisemblablement maintenu, notamment les éléments abiotiques, la composition et l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques ainsi que le rythme de changement et le maintien des processus écologiques.*

En 2000-2001 Parcs Canada a adopté un guide de planification de gestion révisé qui fait du plan directeur le document d'orientation clé pour maintenir ou restaurer l'intégrité écologique des parcs nationaux, de même que le guide stratégique pour l'avenir d'un parc national. En mars 2001, 29 des 39 parcs nationaux avaient des plans directeurs approuvés. En 2000-2001, quatre plans révisés ont été déposés au Parlement (le parc national Jasper, le parc national des lacs Waterton, les parcs nationaux Yoho et Kootenay) ce qui laisse 14 plans dont la révision est en retard. Parmi les parcs et les réserves de parc dont la révision du plan directeur est en retard, 12 sont soit à l'étape de la révision ou entameront la révision du plan en 2001-2002. Les 10 parcs qui restent en sont soit aux premières étapes de la planification ou sont guidés par des lignes directrices de gestion provisoire. Dans le cas de deux parcs, des problèmes locaux relatifs aux Autochtones et aux collectivités doivent être résolus avant de reprendre le processus de planification.

Parcs Canada tient à réduire les facteurs de stress des écosystèmes, à maintenir et à restaurer la biodiversité et les fonctions naturelles des écosystèmes dans les parcs nationaux. En 1997, Parcs Canada a adopté un cadre de surveillance de ces aspects interdépendants des écosystèmes (figure 3).



**Figure 3 : Cadre de surveillance de l'intégrité écologique**

<b>BIODIVERSITÉ</b>	<b>FONCTIONS DES ÉCOSYSTÈMES</b>	<b>FACTEURS DE STRESS</b>
<b>Diversité des espèces</b>	<b>Succession/Rétrogression</b>	<b>Modèles d'utilisation humaine des terres</b>
changement dans la diversité des espèces	fréquence et ampleur des perturbations (incendies, insectes, inondations)	cartes d'utilisation des terres, densité des routes, densité de la population humaine
nombre et étendue des espèces exotiques	distribution par classe d'âge de la végétation	
<b>Dynamique de la population</b>	<b>Productivité</b>	<b>Fragmentation de l'habitat</b>
taux de mortalité/natalité des espèces indicatrices	par paysage ou par site	taille des parcelles, distance entre les parcelles, éloignement de l'intérieur
immigration/émigration des espèces indicatrices		
viabilité de la population des espèces indicatrices		
<b>Structure trophique</b>	<b>Décomposition</b>	<b>Polluants</b>
distribution par classe de dimension de tous les taxons	par site	égouts, produits pétrochimiques, etc.
niveaux de prédation		transport à grande distance des toxines
	<b>Rétention des nutriments</b>	<b>Climat</b>
	Ca, N par site	données météorologiques
		fréquence des manifestations extrêmes
		<b>Autre</b>
		problèmes particuliers aux parcs

Les écosystèmes sont complexes et il est difficile de faire rapport sur tous les éléments du cadre à la fois à l'échelle nationale. Le *Rapport sur l'état des parcs de 1997* et le *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées de 1999* présentaient différents éléments du cadre ([http://parkscanada.pch.gc.ca/library/SOP/main\\_e.htm](http://parkscanada.pch.gc.ca/library/SOP/main_e.htm)). En 2000-2001, Parcs Canada

s'est employé à l'amélioration des rapports futurs sur l'intégrité écologique (IE) des parcs nationaux fondée sur les modifications au cadre de surveillance nationale de l'intégrité écologique existant et sur l'élaboration d'indicateurs et de protocoles nationaux pour faire rapport sur chacune des composantes du cadre. La portée et l'ampleur du programme de surveillance dépendent de l'acquisition de ressources financières additionnelles. Cependant, outre le financement, certains indicateurs de rapport national seront élaborés d'ici à mars 2002.

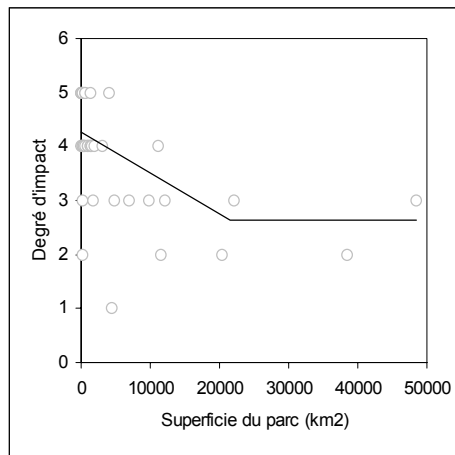
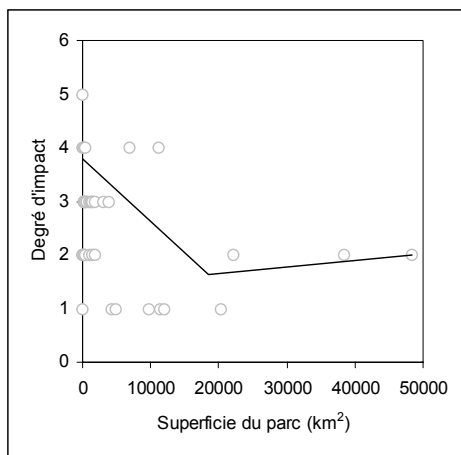
En l'absence de rapports vigoureux fondés sur tous les éléments du cadre de surveillance de l'intégrité écologique, un image globale de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux a été présentée dans le sondage de 1997 sur les facteurs de stress que subissent les parcs nationaux. Des équipes locales, composées de membres du personnel du parc et d'experts extérieurs, ont rempli des questionnaires détaillés où ils devaient aussi fournir une évaluation sommaire sur le niveau de détérioration résultant des facteurs de stress internes et externes que subissent les parcs. Les facteurs de stress internes comprennent les pratiques de gestion des parcs (par exemple, l'extinction d'incendies) et les effets des infrastructures des parcs. Les facteurs de stress externes comprennent les effets de pollution provenant de sources externes, les plantes et les animaux exotiques envahissants, ainsi que l'incidence des visiteurs.

Les évaluations ont été fournies selon une échelle de un à cinq où un signifiait aucune détérioration et cinq une grave détérioration. L'évaluation reflétait l'avis autorisé de l'équipe, souvent sans données scientifiques, sur le fonctionnement de l'écosystème et l'importance relative de facteurs de stress particuliers. La figure 4 présente les résultats de 36 parcs nationaux qui ont recueilli des données à ce sujet en 1997. La figure 5 montre le niveau de détérioration résultant de facteurs de stress internes et externes selon la superficie du parc.

**Figure 5 : Impact des facteurs de stress internes et externes selon la superficie du parc (en km carrés)**

Facteurs de stress internes selon la superficie du parc ( $r=0,31$ ,  $p.06$ )

Facteurs de stress externes selon la superficie du parc ( $r=0,49$ ,  $p.002$ )



1=acucum impact, 2=mineur, 3=important, 4=majeur, 5=impact sévère

L'image que présentent les figures 4 et 5 est explicite. En général, les parcs du Nord et du Sud font état de détériorations importantes résultant des facteurs de stress externes par opposition aux facteurs de stress internes. Les parcs du Sud, par opposition aux parcs du Nord, font habituellement rapport d'un niveau de détérioration plus élevé résultant tant des facteurs de stress internes que des facteurs de stress externes. La figure 5 montre que les parcs de moindre superficie sont plus susceptibles de faire état d'une détérioration plus importante résultant des facteurs de stress externes, peu importe où ils sont situés (c'est-à-dire, un coefficient de corrélation de 0,49). Les parcs de moindre superficie sont aussi plus susceptibles de faire état d'une détérioration importante résultant des facteurs de stress internes, toutefois la relation entre la superficie du parc et le niveau de stress interne est plus faible (c'est-à-dire, un coefficient de corrélation de 0,31).

### ***Création et protection des aires marines nationales de conservation***

La *Politique relative aux aires marines nationales de conservation* a d'abord été approuvée en 1986 en tant que point de départ pour la protection et la conservation du **réseau d'aires représentatives des milieux marins du Canada**. Un plan de réseau, semblable à celui des parcs nationaux, guide la création de nouvelles aires. Intitulé *D'un océan à l'autre* (1995) (<http://parkscanada.pch.gc.ca/nmca/nmca/index.html>), le plan divise les eaux océaniques et les Grands Lacs en 29 régions marines naturelles.

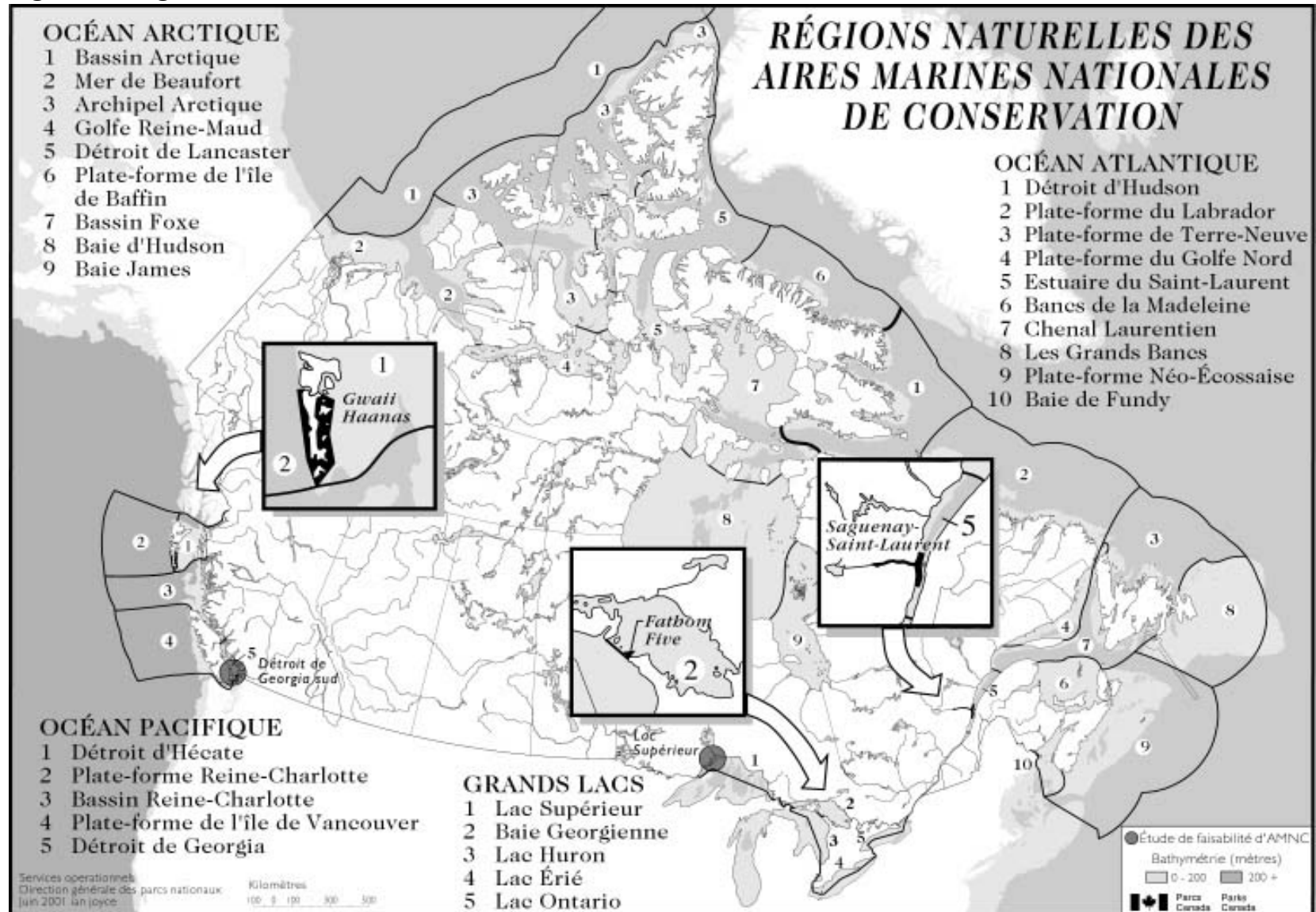
**Le projet de loi établissant le cadre pour la création et la gestion d'un réseau d'aires marines de conservation est mort au *Feuilleton* avec le déclenchement des élections en octobre 2000. En février 2001, le projet de loi a été déposé de nouveau, notamment la *Loi sur les aires marines de conservation du Canada*, (projet de loi C-10). La présente loi décrit dans ses principes fondamentaux de gestion des aires marines nationales de conservation (AMNC), la volonté de Parcs Canada de travailler de concert avec les organismes fédéraux et provinciaux responsables de la gestion des pêches et avec les utilisateurs des ressources marines renouvelables pour en venir à une utilisation durable sur le plan écologique de toutes les aires, tout en réservant des zones qui se prêtent à la protection pleine et entière des caractéristiques spéciales et des écosystèmes fragiles. Il est à noter que le projet de loi C-10 prévoit le dépôt de rapports biennaux sur l'état des aires marines de conservation.**

**Le programme des aires marines nationales de conservation est encore jeune. Les régions marines existantes sont présentées à la figure 6. Quatre des 29 régions marines sont déjà représentées ou visées par une entente fédérale-provinciale. Le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent au Québec (océan Atlantique - région 5) est géré selon ses propres lois qui visent des objectifs semblables à ceux exprimés dans le projet de loi C-10. Bien que le parc marin Fathom Five (Grands Lacs - région 2), n'ait pas été cédé au gouvernement fédéral de façon formelle, Parcs Canada le gère par l'entremise de pouvoirs délégués de la province de l'Ontario et en vertu d'un plan directeur approuvé. Par une entente fédérale-provinciale entre le Canada et la Colombie-Britannique, les deux gouvernements se sont engagés à créer une aire marine nationale de conservation attenante à la réserve du parc national Gwaii Haanas (océan Pacifique - régions 1 et 2), représentant ainsi deux régions marines. Une cinquième région (océan Pacifique - région 4), est représentée en partie par la composante marine de la réserve de parc national Pacific Rim au Canada. Les travaux sont en cours pour mettre sur pied une entente, y compris la négociation d'une entente avec la nation haïda.**

**Tout comme l'achèvement du réseau des parcs nationaux, le rythme des progrès dans la création de nouvelles aires marines nationales de conservation échappe souvent au contrôle direct de Parcs Canada. Des questions complexes sur l'utilisation des ressources régionales et les utilisateurs traditionnels de ressources sont des facteurs importants dont il faut tenir compte. De plus, Parcs Canada n'a pas de fondement législatif pour ce programme et n'a pas non plus d'expertise scientifique ou de ressources financières à consacrer à la création et à la protection de aires marines de conservation.**

**En 2000-2001, une étude de faisabilité pour la création d'une aire marine nationale de conservation sur le lac Supérieur a suscité un appui local marqué pour la proposition. La négociation d'une entente avec l'Ontario pour la création d'une aire marine de conservation est prévue en 2001-2002. Une autre étude de faisabilité dans le sud du détroit de Georgia, en Colombie-Britannique, est au stade initial et se poursuivra sous réserve de**

Figure 6 : Régions marines naturelles et aires marines de conservation



nouvelles ressources financières. Quatre aires susceptibles de représenter le bassin Reine-Charlotte ont été identifiées en vue d'une aire marine de conservation future.

L'objectif premier des aires marines nationales de conservation (AMNC) est d'assurer l'utilisation durable sur le plan écologique. Actuellement, il n'existe aucun cadre de surveillance de l'intégrité écologique comme il en existe dans les parcs nationaux. Un groupe de travail qui élaborera un cadre de rapport sur les aires marines nationales de conservation sera en place en 2001. Le cadre de Parcs Canada sera guidé en partie par les travaux déjà en cours, parrainé par la Commission de collaboration environnementale de l'ALÉNA, visant à élaborer des objectifs et des indicateurs de rendement pour les aires marines protégées partout en Amérique du Nord.

### *Désignation des rivières du patrimoine canadien*

Le Réseau des rivières du patrimoine canadien (RRPC) est le programme national visant à conserver le patrimoine d'eaux douces ([www.chrs.ca](http://www.chrs.ca)). Le RRPC est un programme coopératif auquel participe toutes les provinces, tous les territoires et le gouvernement fédéral. Il reconnaît les rivières exceptionnelles du Canada et en assure une gestion à long terme qui conservera leur valeurs naturelles, historiques et récréatives. Parcs Canada est le principal organisme fédéral à gérer le Secrétariat au nom de la Commission des rivières du patrimoine canadien.

En 2000-2001, la rivière Montague- Three Rivers à l'Île-du-Prince-Édouard a été mise en candidature et les rivières Detroit et La Vase en Ontario ainsi que la rivière Main à Terre-Neuve ont été désignées, ce qui porte à 38 le nombre de rivières qui ont été mises en candidature auprès du RRPC, et à 30 le nombre d'entre elles qui ont été désignées de façon officielle.

### *Désignation, commémoration et protection des lieux historiques nationaux, des personnes et des événements d'importance historique nationale*

Un des objectifs du gouvernement fédéral est de veiller à ce que les lieux historiques nationaux du Canada reflètent l'évolution de l'histoire et du patrimoine du pays. Parcs Canada collabore avec d'autres pour créer un réseau représentatif – un qui reflète la richesse de l'histoire et du patrimoine selon lesquels le Canada se définit.

En octobre 2000 un nouveau *Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada* a été lancé. Ce plan présente une stratégie à long terme pour répondre au besoin d'améliorer le système de commémoration des lieux et des événements qui ont façonné notre histoire et reconfirme les priorités stratégiques visant à accroître la mise en valeur de l'histoire des Autochtones, des collectivités ethnoculturelles et des femmes à même le réseau.

Un exemplaire du Plan est disponible en établissant le lien suivant :  
[http://www.parkscanada.gc.ca/Nhs/sysplan/english/main\\_e.htm](http://www.parkscanada.gc.ca/Nhs/sysplan/english/main_e.htm).

La participation du public à la détermination et à la commémoration de l'histoire du Canada est un élément essentiel du présent programme, car des Canadiens et des groupes de Canadiens présentent la plupart des mises en candidature à la Commission des lieux et des monuments historiques du Canada (CLMHC). Plus de 95 p. 100 des travaux de la CLMHC découlent des demandes de renseignement du public (c'est-à-dire, environ 5 000 demandes annuellement et 200 mises en candidature). Parcs Canada nomme rarement les lieux, personnes ou événements aux fins de désignation directe. L'équipe de vérification de Parcs Canada examine les mises en candidature afin de déterminer si elles satisfont aux critères de la Commission. Lorsqu'une mise en candidature est acceptée, le personnel de Parcs Canada prépare un rapport de mise en candidature (c'est-à-dire, 71 en 1999-2000 et 85 en 2000-2001). La CLMHC évalue l'importance historique nationale d'un sujet à partir du rapport et de sa connaissance experte de l'histoire du Canada et conseille la ministre. Parcs Canada est responsable de mettre en œuvre les décisions de la ministre relatives à la désignation, et doit aussi fournir des jalons et organiser des cérémonies de dévoilement d'une plaque.

En 2000-2001, la ministre a désigné 35 personnes, événements ou lieux, ce qui porte le nombre total de désignations à 1 789. Ces 35 désignations représentent 26 p. 100 des 135 nouvelles désignations ciblées aux fins d'achèvement d'ici à mars 2005. Des 1 789 désignations, 331 (19 p. 100) sont liées aux priorités stratégiques de Parcs Canada. Les 12 nouvelles désignations en 2000-2001 étaient liées aux trois priorités stratégiques identifiées à la figure 7. Ces 12 désignations représentent 22 p. 100 des 55 désignations liées aux priorités stratégiques ciblées pour mars 2005.

Le Canada compte 869 lieux historiques nationaux dont 145, ou moins de un sur six, sont directement administrés par Parcs Canada. Un grand nombre de ces lieux ont été acquis par le transfert d'un autre ministère à Parcs Canada, au moment où le bien a été déclaré excédentaire et d'importance nationale. Un moins grand nombre de lieux ont été acquis précisément pour combler les lacunes thématiques telles qu'elles sont définies dans le plan du réseau antérieur. Les lieux historiques nationaux qui ne sont pas administrés par Parcs Canada appartiennent à d'autres ministères du gouvernement fédéral, à d'autres niveaux de gouvernement, à des sociétés, à des organismes patrimoniaux ou à des citoyens. La figure 11 identifie les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada. En 2000-2001, Parcs Canada n'a pas ajouté de nouveaux lieux à ceux qu'il administre directement.

**Figure 7 : Désignations 2000-2001 liées aux trois priorités stratégiques de Parcs Canada**

<b>Histoire des collectivités ethnoculturelles</b>	
19.	Hespeler, William (1830-1921) - A participé à l'immigration des Mennonites au Manitoba ainsi qu'à l'établissement et au développement de l'Ouest canadien
20.	Église Oro African Methodist Episcopal (Ontario) - Dernier vestige d'une communauté africaine canadienne dont les racines font partie intégrante de l'histoire des Loyalistes de l'Empire-Uni
<b>Histoire des collectivités ethnoculturelles et histoire des Autochtones</b>	
21.	Île aux Basques (Québec) - Représente la plus importante concentration de Français Basques à l'ouest du golfe Saint-Laurent de 1584 à 1637
<b>Histoire des Autochtones</b>	
22.	Boss, Jim (1871-1950) - A guidé et inspiré les Premières nations du Yukon tout au long de leur lutte pour la survie
23.	de Callières, Louis Hector (1648-1703) - A fait preuve de capacités diplomatiques exceptionnelles lors des rencontres des Européens et des Premières nations qui ont débouchées sur le Traité de Montréal de 1701
24.	Kondiaronk (1625-1701) - A joué un rôle important dans les négociations qui ont débouchées sur le Traité de 1701
25.	Arrondissement historique du vieux Wendake (Québec) - Un paysage culturel en évolution qui rappelle le « rétablissement des valeurs des Hurons »
26.	Traité de Montréal en 1701 - Le triomphe de la diplomatie française dans les colonies de l'Amérique du Nord; a mis fin à cent ans de conflits entre les signataires du traité
27.	Tsawenahohi, Ignace-Nicolas Vincent (1769-1844) - Promu au titre de Grand Chef à un niveau de respectabilité sans précédent
<b>Histoire des Autochtones et des femmes</b>	
28.	Demasduit (1796-1820) - A transformé les attitudes négatives qui existaient de part et d'autre chez les Européens et les Béothuks
29.	Shanawdithit (1801-1829) - A renseigné ses ravisseurs sur ce qui est connu de la société béothuk et sur le dernier chapitre de l'histoire de son peuple; la dernière Béothuk
<b>Histoire des femmes</b>	
30.	Le Conseil national des femmes du Canada - a mis sur pied une association générale nationale, apolitique, et non confessionnelle de groupes de femmes; créée en 1893



Figure 8 : Lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada



Les 145 lieux historiques nationaux administré par Parcs Canada

TERRE-NEUVE

1. CAP-SPEAR
2. SIGNAL HILL
3. COTTAGE-HAWTHORNE
4. CASTLE-HILL
5. ÉTABLISSEMENT-RYAN
6. L'ANSE AUX MEADOWS
7. PORT AU CHOIX
8. MISSION-DE-HOPEDALE
9. RED BAY

NOUVELLE-ÉCOSSE

10. FORTERESSE-DE-LOUISBOURG
11. MARCONI
12. ÎLE-GRASSY
13. CANAL-DE-ST. PETERS
14. ALEXANDER-GRAHAM-BELL
15. FORT-MCNAB
16. ÎLE-GEORGES
17. CITADELLE-D'HALIFAX
18. TOUR-PRINCE-DE-GALLES
19. REDOUTE-YORK
20. FORT-EDWARD
21. GRAND -PRÉ
22. KEJIMKUJIK
23. FORT-ANNE
24. FORT-SCOTS
25. PORT -ROYAL
26. ST. PETERS

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

- 27.
- PORT-LA-JOYE-FORT-AMHERST
28. ARDGOWAN
29. PROVINCE HOUSE
30. HÔTEL-DALVAY -BY -THE -SEA

NOUVEAU-BRUNSWICK

31. FORT-GASPAREAUX
32. FORT-BEAUSÉJOUR
33. CALE-SÈCHE-LA COUPE
34. MONUMENT LEFEBVRE
35. BOISHÉBERT
- 36.
- TOUR-MARTELLO-DE-CARLETON
37. BLOCKHAUS-DE-ST. ANDREWS

QUÉBEC

- 38.
- BATAILLE-DE-LA-RISTIGOUCHE
39. PHARE-DE-POINTE -AU -PÈRE
- 40.
- GROSSE-ÎLE-ET-LE-MÉMORIAL-DE S-IRLANDAIS
41. FORTS-DE-LÉVIS
42. PARC-DE-L'ARTILLERIE
43. CARTIER -BRÉBEUF
44. FORTIFICATIONS-DE-QUÉBEC
45. MAISON-MAILLOU

46. CERCLE-DE-LA-GARNISON-DE-QUÉBEC

47. PARC-MONTMORENCY
48. LOUIS-S.-ST-LAURENT
49. FORGES-DU-SAINT-MAURICE
50. CANAL-DE-SAINT-OURS
51. CANAL-DE-CHAMBLY
52. FORT-CHAMBLY
53. FORT-LENNOX
- 54.
- COMMERCE-DE-LA-FOURRURE-À-LACHINE
55. CANAL-DE-LACHINE
56. LOUIS -JOSEPH-PAPINEAU
- 57.
- SIR-GEORGE-ÉTIENNE-CARTIER
- 58.
- BATAILLE-DE-LA-CHÂTEAUGUAY
59. CANAL-DE-SAINTE -ANNE -DE -BELLEVUE
60. SIR-WILFRID-LAURIER
61. COTEAU -DU -LAC
62. CASERNE-DE-CARILLON
63. CANAL-DE-CARILLON
64. MANOIR- PAPINEAU
65. FORT-TÉMISCAMINGUE

ONTARIO

66. CAIRN-DE- GLENGARRY
- 67.
- MAISON-DE-SIR-JOHN-JOHNSON
68. MAISON-INVERARDEN
69. BATAILLE-DU-MOULIN-À-VENT
70. FORT WELLINGTON
71. MAISON-LAURIER
72. CANAL-RIDEAU
- 73.
- BLOCKHAUS-DE-MERRICKVILLE
74. VILLA-BELLEVUE
75. TOUR-MURNEY
76. TOUR-SHOAL
77. TOUR-CATHCART
78. FORT-HENRY
- 79.
- VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN
- 80.
- BARRAGES-DE-PÊCHE-MNJIKANIN G
- 81.
- PONT-DE-BÉTON-EN-ARC-DU-LAC-CANAL
- 82.
- ÉCLUSE-ASCENSEUR-DE-PETERBO ROUGH
83. ÎLE-NAVY
84. HAUTEURS-DE-QUEENSTON
85. CASERNES-DE-BUTLER
86. FORT-GEORGE
87. FORT-MISSISSAUGA
88. PHARE-DE-LA-POINTE MISSISSAUGA
- 89.
- MAISON-COMMÉMORATIVE-BETH UNE

90. MISSION-SAINT -LOUIS

91. WOODSIDE
92. REMBLAIS-DE-SOUTHWOLD
93. PHARE-DE-LA-POINTE-CLARK
94. FORT-MALDEN
95. PHARE-DE-L'ÎLE-BOIS BLANC
96. FORT-ST. JOSEPH
97. CANAL-DE-SAULT STE. MARIE

MANITOBA

98. YORK FACTORY
99. FORT-PRINCE-DE-GALLES
100. LOWER FORT GARRY
101. PRESBYTÈRE-ST. ANDREW'S
102. LA FOURCHE
103. MAISON-RIEL
- 104.
- CENTRE-D'INSCRIPTION-DE-L'ENT RÉE-EST-DU-PARK-DU-MONT-RIDING
105. MONTICULES-LINÉAIRES

SASKATCHEWAN

106. FORT-ESPÉRANCE
107. FORT-PELLY
108. FORT-LIVINGSTONE
109. HOMESTEAD-MOTHERWELL
110. BATOCHÉ
111. BATAILLE-DE-FISH CREEK
112. FORT-BATTLEFORD
113. FRENCHMAN BUTTE
114. FORT-WALSH

ALBERTA

115. MASSACRE-DE-FROG LAKE
- 116.
- PREMIER-PUITS-DE-PÉTROLE-DE-L 'OUEST-CANADIEN
117. RANCH-BAR U
118. ROCKY MOUNTAIN HOUSE
119. AUBERGE-DU-SKI-SKOKI
120. CAVE AND BASIN
121. COL-HOWSE
122. MUSÉE-DU-PARC-BANFF
123. REFUGE-DU-COL-ABBOT
- 124.
- STATION-D'ÉTUDE-DES-RAYONS-C OSMIQUES-DU-MONT-SULPHUR
- 125.
- CENTRE-D'ACCUEIL-DU-PARC-JAS PER
126. COL-ATHABASCA
127. COL-YELLOWHEAD
128. JASPER HOUSE
129. HENRY HOUSE

COLOMBIE-BRITANNIQUE

130. COL-KICKING HORSE
- 131.
- SALON-DE-THÉ-DES-CHUTES-TWIN
132. COL-ROGERS
133. FORT-LANGLEY
134. PARC-STANLEY

- 135. GULF OF GEORGIA CANNERY
- 136. PHARE-DE-FISGARD
- 137. FORT RODD HILL
- 138. FORT-ST. JAMES
- 139. FORT-KITWANGA
- 140. NAN SDINS
- 141. PISTE-CHILKOOT

TERRITOIRE DU YUKON

- 142. S.S. KLONDIKE
- 143. DRAGUE-NUMÉRO-QUATRE
- 144. COMPLEX-HISTORIQUE-DE-DAWSON
- 145. S.S. KENO

Depuis le milieu des années 1990, Parcs Canada préconise le concept de l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux. L'intégrité commémorative se définit par l'état et l'intégrité d'un lieu. Il y a intégrité commémorative lorsque les ressources qui symbolisent ou qui représentent l'importance du lieu ne sont pas endommagés ou menacés, que les raisons de l'importance nationale du lieu sont communiquées de façon efficace au public et que toutes les décisions et les mesures liées au lieu respectent ses valeurs patrimoniales.

Parcs Canada met en priorité la garantie d'intégrité commémorative des lieux qu'il administre et appuie ensuite l'intégrité commémorative des autres lieux historiques nationaux. La figure 9 résume les rôles que joue Parcs Canada relativement aux lieux qu'il administre et aux autres lieux.

**Figure 9 : Le rôle que joue Parcs Canada dans la garantie d'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux (LHN)**

Lieux administrés par Parcs Canada	Lieux administrés par d'autres
<ul style="list-style-type: none"> <li>Protéger les ressources directement liées aux raisons qui motivent l'importance nationale.</li> <li>Présenter les messages d'importance nationale (sur place et diffusion externe).</li> <li>Gérer les ressources culturelles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer au financement de la conservation et de la mise en valeur des LHN non administrés par le gouvernement fédéral par le biais du Programme à frais partagés des LHN.</li> <li>Aider à acquérir les compétences d'intendance par des conseils techniques et professionnels, des publications et de la formation sur la gestion des ressources culturelles.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer des énoncés d'intégrité commémorative (EIC) et des plans directeurs pour chaque lieu et évaluer l'état de l'IC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir un appui financier et une orientation relativement aux EIC et aux Plans de conservation et de mise en valeur par le biais du Programme à frais partagés des LHN.</li> <li>Répondre aux demandes particulières pour aider à l'évaluation de l'intégrité commémorative.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Donner accès au public aux LHN.</li> <li>Faire connaître davantage les LHN et leur réseau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire connaître davantage les LHN et leur réseau par des publications et un site Web dans Internet/Rescol.</li> <li>Appuyer les efforts des LHN afin de former des alliances et des réseaux.</li> </ul>

Les énoncés d'intégrité commémorative (EIC) et les plans directeurs des lieux historiques nationaux sont des documents d'orientation fondamentale en matière d'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux. Ces deux documents définissent où réside la valeur et quelles conditions doivent être respectées pour éviter la détérioration des valeurs et des ressources, et communiquer efficacement les raisons qui motivent l'importance nationale. Une condition préalable de gestion oblige Parcs Canada à établir, en vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, un EIC pour tous les lieux qu'il administre.

Au cours de 2000-2001, des EIC ont été finalisés pour 18 lieux, ce qui porte à 88 ou à 60 p. 100 le nombre total de lieux ayant des EIC approuvés. Parcs Canada avait prévu l'élaboration de 123 (85 p. 100) EIC pour les lieux qu'il administre d'ici à mars 2001. En raison de besoins en ressources concurrentes et de ressources restreintes, les lieux n'ont pu achever les travaux anticipés. Par conséquent, Parcs Canada a modifié ses objectifs relativement à l'achèvement des EIC et estime maintenant que 108 (75 p. 100) EIC pour les lieux qu'il administre seront terminés d'ici à mars 2002, 130 (90 p. 100) seront terminés d'ici à mars 2003 et que les 145 EIC seront terminés d'ici à mars 2004.

En 2000-2001, les cinq premiers plans directeurs préparés en vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* ont été approuvés par la ministre. Ces plans concernaient sept lieux historiques nationaux (y compris le lieu historique national de Batoche qui avait été mal identifié dans le rapport de l'an dernier comme ayant été approuvé en 1999-2000). Les autres plans seront présentés à la ministre d'ici à décembre 2003. L'approbation des plans de 61 lieux historiques nationaux est prévue en 2001-2002.

En mars 1999, l'intégrité commémorative de 12 lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada a été évaluée. La figure 10 résume les évaluations de ces 12 lieux qui ont été décrites initialement dans le *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées de 1999* ([http://parkscanada.pch.gc.ca/library/SOP/main\\_e.htm](http://parkscanada.pch.gc.ca/library/SOP/main_e.htm)).

Figure 10 : Intégrité commémorative évaluée dans 12 lieux historiques nationaux en 1999

	Nombre de lieux		
	Bon	Passable	Faible
État des ressources	3	8	1
Efficacité des communications	4	5	3
Pratiques de gestion choisies	7	5	0

Parcs Canada prévoit évaluer l'intégrité commémorative de 14 ou 15 des lieux qu'il administre à chaque année pour les 10 prochaines années. Les résultats des évaluations des 14 premiers nouveaux lieux seront présentés dans le *Rapport ministériel sur le rendement 2001-2002*.

Bien que Parcs Canada n'ait pas encore évalué l'intégrité commémorative de tous les lieux qu'il administre, il a recueilli des données sur l'état des ressources culturelles bâties, une des composantes de l'état des ressources de ses lieux. Les données sur l'état des ressources culturelles bâties (c'est-à-dire, les bâtiments, les ponts, les fortifications, les ouvrages

maritimes et les terrains), indiquées à la figure 11 sont les mêmes que celles identifiées dans le *Rapport ministériel sur le rendement (RMR)1999-2000*.

**Figure 11 : Données sur l'état des ressources culturelles bâties des lieux historiques nationaux**

	État des ressources culturelles, en pourcentage du nombre total des biens			
	Bon	Passable	Faible	Fermeture
1997-1998 (n= 952 )	33	50	14	3
1999-2000 (n=1223)	34	41	21	4

L'évaluation d'environ deux tiers des biens présentés à la figure 11 est bonne ou passable tant en 1997-1998 qu'en 1999-2000. Les biens évalués en état passable ont besoin de réfection pour éviter la défaillance d'un élément important d'ici à cinq ans. Une intervention dans les deux prochaines années est nécessaire pour les biens en faible état. Il est plus alarmant encore de constater que le pourcentage de biens en faible état semble augmenter.

Parcs Canada influence l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux non administrés par le gouvernement fédéral par le biais du *Programme à frais partagés des lieux historiques nationaux*. Instauré en 1987, le programme visait à octroyer des fonds pour l'acquisition, la conservation et la mise en valeur de ces lieux. Tout en s'adonnant à des projets particuliers de conservation et/ou de mise en valeur, Parcs Canada cherche à sensibiliser davantage les propriétaires et les gestionnaires des lieux à l'intégrité commémorative, accroître leur connaissance de cette intégrité, et les inciter à intégrer le concept aux décisions qu'ils prendront à l'avenir concernant le lieu.

En mars 2000, Parcs Canada a conclu 58 ententes à frais partagés avec 51 lieux historiques nationaux. En raison de ressources restreintes, seulement deux nouvelles ententes à frais partagés ont été signées en 2000-2001, ce qui porte à 60 le nombre total d'ententes conclues (53 lieux). Les 60 ententes à frais partagés représentent un investissement global d'environ 26,6 millions de dollars pour la durée du programme. Des 60 ententes conclues, 15 avaient cours en 2000-2001.

La liste d'attente des lieux historiques nationaux ayant reçu des avis écrits de la ministre marquant l'intention de négocier une entente à frais partagés est passée de 65 en mars 2000 à 64 en mars 2001 (c'est-à-dire, deux ententes ont été signées en 2000-2001, réduisant la liste de deux et un lieu s'est ajouté à la liste en 2000-2001). Des 65 lieux qui figuraient sur

la liste d'attente en mars 2000, 43 ont été ciblés pour conclure des ententes d'ici à mars 2005. La signature de deux ententes en 2000-2001 représente 5 p. 100 des 43 ententes ciblées.

Selon le coût d'origine moyen par entente, la liste d'attente actuelle de 64 lieux représente un engagement d'environ 30 millions de dollars. En raison des niveaux de financement actuels, le programme ne sera pas en mesure de réduire de façon marquée les lieux qui figurent sur la liste d'attente. Parcs Canada est à la recherche de ressources financières additionnelles afin de permettre au programme de traiter des lieux les plus prioritaires.

En août 2000, le Conseil du Trésor a approuvé des nouvelles modalités au *Programme à frais partagés des lieux historiques nationaux*. Ces modalités ont été modifiées en vue de promouvoir des projets de petite ou de grande envergure et de créer pour le programme un cycle annuel de demandes, d'évaluation et de financement. Parcs Canada est maintenant à la recherche des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du programme révisé.

### *Repenser l'évaluation des programmes de mise en valeur du patrimoine*

La mise en valeur du patrimoine à Parcs Canada se concentre habituellement sur l'interprétation, l'éducation et les activités de diffusion externe en appui du mandat. Ces activités comprennent des communications qui visent une plus grande sensibilisation et une meilleure compréhension des réseaux de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation, et de la conservation du patrimoine, ainsi que l'appui des valeurs de conservation du patrimoine de Parcs Canada. De plus, la mise en valeur du patrimoine comporte des programmes précis visant à renseigner les visiteurs et les autres membres des collectivités environnantes sur l'importance de parcs nationaux et de lieux historiques nationaux particuliers.

En 1999-2000, Parcs Canada s'est engagé à élaborer, en 2000-2001, une méthodologie commune pour évaluer la taille de l'auditoire des programmes de diffusion externe locale et commencer à évaluer la satisfaction du public pour les programmes en 2002. En outre, des plans et des travaux ont été mis en place pour évaluer l'utilisation, la satisfaction et la compréhension des activités de diffusion externe à l'échelle nationale (par exemple, la taille éventuelle des auditoires pour les communications de masse, la satisfaction des utilisateurs du site Web, l'examen des sondages d'opinion publique) dans l'intention d'identifier et d'évaluer les indicateurs de la sensibilisation du public, de sa compréhension et de son appui d'ici à mars 2002.

Les travaux relatifs à ces dernières activités, entamés à l'automne 2000, ont été reportés ou intégrés à un examen plus complet de toutes les activités de communication de l'Agence. Un seul cadre, intitulé *Aux Canadiens de participer*, est en élaboration afin de mieux

coordonner et gérer toutes les communications extérieures de l'Agence, y compris toutes les activités de mise en valeur du patrimoine. Ce cadre met en lumière la valeur des communications extérieures coordonnées, examine plus globalement les communications et évalue de façon éclairées les objectifs, les auditoires cibles, les messages et les approches de communications, et en liste les priorités.

En raison des travaux de l'*Initiative aux Canadiens de participer*, Parcs Canada concentrera ses efforts sur l'élaboration d'un cadre de communication de l'information sur le rendement pour toutes les communications externes de l'Agence, mais se concentrera d'abord sur l'évaluation du niveau de diffusion, de satisfaction et de compréhension à l'échelle nationale. L'élaboration d'un cadre sur le rendement pour l'*Initiative aux Canadiens de participer* est prévue se terminer d'ici à mars 2002.

#### *Mise en valeur du patrimoine sur place*

Les sondages auprès des visiteurs ont été effectués dans 22 sites (cinq parcs nationaux<sup>1</sup> et 17 lieux historiques nationaux) au cours de la saison 2000. Les lieux et les parcs qui ont fait l'objet d'un sondage en 2000 ne sont pas nécessairement représentatifs des autres parcs nationaux et lieux historiques nationaux et en conséquence, les résultats ne peuvent s'appliquer à l'ensemble des réseaux des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux.

La participation ou l'utilisation a été évaluée pour les six services et produits de mise en valeur du patrimoine. Cinq des produits et services (c'est-à-dire, les visites/exposés guidés, les expositions, les présentations audiovisuelles, les sentiers autoguidés et les brochures) offerts dans les parcs nationaux étaient semblables à ceux offerts dans les lieux historiques nationaux. Les autres services, notamment les présentations/exposés, dans un parc national et les membres du personnel dans un parc national portant un costume, ne font pas partie de la même activité. Alors que les cinq parcs nationaux faisant l'objet d'un sondage offraient les six produits et services pertinents, seulement 13 des 17 lieux historiques nationaux faisant l'objet d'un sondage offraient les six produits et services<sup>2</sup>.

Dans 21 des 22 endroits, 80 p. 100 ou plus des visiteurs ont utilisé au moins un produit ou service de mise en valeur du patrimoine. Un lieu historique a fait exception avec seulement 44 p. 100 des visiteurs ayant utilisé au moins un des produits. Dans les 18 parcs et lieux qui offraient les six produits et services, seulement 20 p. 100 ou moins des visiteurs ont utilisé

---

<sup>1</sup> Quatre parcs nationaux dans la région des Rocheuses (par exemple, Banff, Jasper, Yoho, Kootenay) sont regroupés aux fins de rapport. De plus, des sondages ont été effectués dans quatre autres parcs.

<sup>2</sup> Un lieu historique national offrait trois des produits et services, deux en offraient quatre et un offrait cinq produits et services. L'exposition était le seul service offert par les 17 lieux historiques nationaux.



tous les produits et services. En moyenne, les visiteurs dans les parcs nationaux ont rapporté avoir utilisé beaucoup moins de produits et services (2,5) que les visiteurs dans les lieux historiques nationaux (3,3). Les visiteurs dans les parcs nationaux étaient plus susceptibles de noter l'utilisation des brochures ou des sentiers auto-guidés. Les visiteurs dans les lieux historiques nationaux étaient plus susceptibles de noter l'utilisation des expositions et des brochures.

Parcs Canada anticipe qu'au moins 85 p. 100 des participants à chaque endroit soient satisfaits et qu'au moins 40 p. 100 soient très satisfaits de la mise en valeur du patrimoine. Les utilisateurs des produits et services devaient évaluer, sur une échelle de un à cinq, leur satisfaction par rapport à chacun des produits ou services utilisés. Comme il a été mentionné, cinq des six produits et services offerts dans les parcs nationaux sont semblables à ceux offerts dans les lieux historiques nationaux et ainsi, les résultats présentés à la figure 13 sont regroupés. Les autres services, notamment les présentations/exposés dans un parc national et les employés d'un lieu historique national portant un costume, sont différents et sont présentés séparément dans les deux dernières colonnes de la figure 12.

**Figure 12 : Nombre d'endroits qui répondent ou qui excèdent les normes visant à la satisfaction des visiteurs par rapport aux services ou aux produits de mise en valeur du patrimoine**

<b>Norme</b>	<b>Promenade/entretien guidé n=21</b>	<b>Exposition n=22</b>	<b>Présentation audiovisuelle n=20</b>	<b>Sentier auto-guidé n=22</b>	<b>Brochures n=19</b>	<b>Présentation/entretien dans les PN n=5</b>	<b>Personnel des LHN *portant un costume n=16</b>
<b>85 p. 100 des visiteurs satisfaits ou très satisfaits</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>4</b>	<b>15</b>
<b>40 p. 100 des visiteurs très satisfaits</b>	<b>21</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>5</b>	<b>16</b>

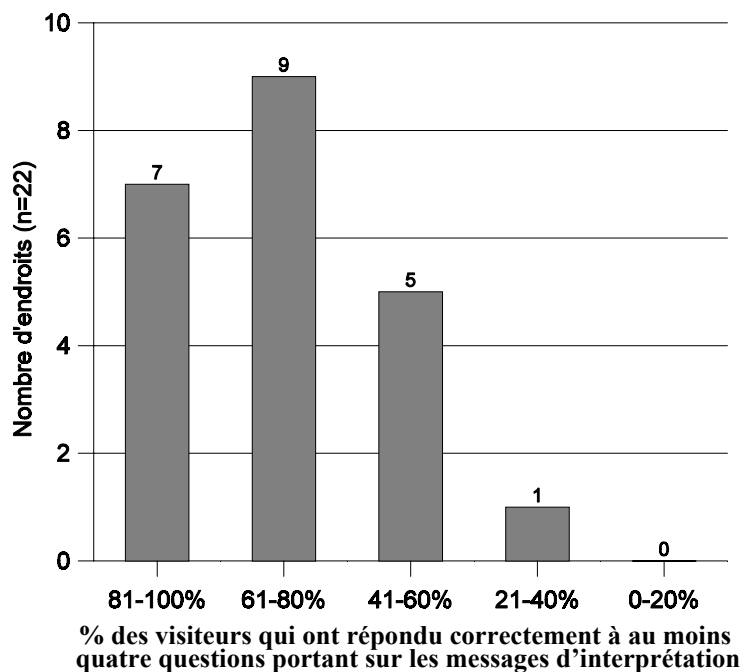
\*PN=parcs nationaux, LHN=lieux historiques nationaux

Les promenades ou entretiens guidés étaient plus susceptibles de satisfaire à la norme selon laquelle 85 p. 100 des visiteurs sont satisfaits ou très satisfaits. Par opposition, près de

50 p. 100 des endroits faisant l'objet d'un sondage n'ont pas satisfait à la norme en ce qui a trait aux programmes audiovisuels. Sur l'ensemble des services et des produits, la norme selon laquelle 40 p. 100 des visiteurs sont très satisfaits a été plus souvent atteinte que la norme selon laquelle 85 p. 100 des visiteurs sont satisfaits ou très satisfaits.

La compréhension des messages clés par les visiteurs a été évaluée à l'aide de six questions de type vrai ou faux portant sur les messages d'interprétation précis de l'endroit. Les personnes qui ont une meilleure connaissance du parc devraient fournir plus de bonnes réponses. La figure 13 montre la répartition des endroits où les visiteurs ont répondu correctement à au moins quatre des six questions. Seuls les visiteurs qui ont utilisé au moins un produit ou service de mise en valeur du patrimoine ont participé à l'analyse.

Figure 13 : Nombre d'endroits par pourcentage de visiteurs qui ont répondu à au moins quatre questions portant sur la connaissance des messages d'interprétation précis



Quatre des cinq parcs nationaux font partie du pourcentage de visiteurs, (c'est-à-dire, 41 à 60 p. 100) qui ont répondu correctement à au moins quatre questions portant sur la

**connaissance des messages d'interprétation précis. Dans le bloc de parcs des Rocheuses<sup>3</sup>, 79 p. 100 des visiteurs ont répondu correctement à au moins quatre questions. En moyenne, les visiteurs dans les lieux historiques nationaux ont plus souvent répondu correctement aux questions (4,06) que l'ont fait les visiteurs dans les parcs nationaux (3,68).**

**Parcs Canada n'a pas encore établi de norme quant au pourcentage anticipé de visiteurs qui utiliseront les services et les produits de mise en valeur du patrimoine ni au pourcentage anticipé de visiteurs qui répondront correctement à au moins quatre questions portant sur la connaissance des messages d'interprétation précis. Cela sera révisé à l'automne 2001, une fois que des sondages auront été effectués dans 30 autres parcs ou lieux au cours de la saison 2001.**

---

<sup>3</sup>

Le bloc de parcs des Rocheuses comprend les parcs nationaux Banff, Yoho, Jasper et Kootenay

## Principaux résultats 2

---

### Fournir aux Canadiens l'occasion d'utiliser et de jouir des aires patrimoniales nationales tout en appuyant la conservation du patrimoine canadien et en y participant

---

Dépenses projetées*	127 396 \$
Autorisations totales	184 793 366 \$
Dépenses réelles	168 831 069 \$

\*Note : Des modifications à la méthodologie utilisée dans le rapport/calcul par gamme d'affaires ont été apportées depuis le dépôt du *Rapport sur les plans et les priorités 2000-2001*.

#### *Le nombre de visiteurs et leur incidence*

**Parcs Canada collabore avec les personnes qui mettent en valeur et qui utilisent les endroits protégés du patrimoine afin d'assurer la compréhension des objectifs de Parcs Canada et d'influencer ou d'inciter ces personnes à attirer le bon nombre de visiteurs aux bons endroits, au bon moment, avec des attentes acceptables. Ces efforts collaboratifs aident à réduire les impacts négatifs de ces visites sur les ressources confiées à l'intendance de Parcs Canada.**

**L'estimation totale des visites-personne dans tous les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux est demeurée stable au cours des cinq dernières années et représente de 24 à 26 millions de visites-personne par année, soit environ 10 à 11 millions dans les lieux historiques nationaux et 14 à 15 millions dans les parcs nationaux. En 2000-2001, on estime qu'il y a eu environ 25 millions de visites-personne. Le compte exact du nombre de visiteurs est impossible à évaluer car plusieurs parcs nationaux et plusieurs lieux historiques nationaux ont de multiples points d'entrée non contrôlés. Parcs Canada prévoit examiner ses procédures visant à évaluer le nombre de visites-personne, surtout dans les parcs ou les lieux qui attirent le plus de visiteurs, afin de veiller à ce que chaque endroit dispose d'une approche de pointe et raisonnable quant à cette estimation selon les ressources disponibles.**

#### **Visite-personne**

Une personne qui entre dans la partie terrestre ou marine d'une unité déclarante à des fins récréatives, éducatives ou culturelles pendant les heures d'ouverture représente une visite-personne. Le trafic de transit, la circulation commerciale, les personnes qui demeurent à l'intérieur d'une unité déclarante, le personnel, les activités de formation militaire et les activités autochtones de subsistance traditionnelles sont exclus du compte de visite-personne. De plus, les personnes qui entrent plus d'une fois la même journée et les personnes qui restent une nuit dans une unité déclarante ne sont pas calculées comme de nouvelles visites-personne à l'unité déclarante.

Bien que Parcs Canada soit au courant du nombre de visites-personnes dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux, on connaît mal les sites fréquentés par les visiteurs à même ces endroits (c'est-à-dire, leur répartition géographique) et les impacts négatifs physiques, biologiques et sociaux de ces visites. Le tourisme et les installations à l'intention des visiteurs ont été les facteurs de stress les plus souvent mentionnés par les gestionnaires de Parcs Canada dans le *Rapport sur l'état des parcs de 1997* (c'est-à-dire, 26 des 36 parcs nationaux ont cité ces facteurs de stress) ([http://parkscanada.pch.gc.ca/library/SOP/main\\_e.htm](http://parkscanada.pch.gc.ca/library/SOP/main_e.htm)).

En l'absence de données scientifiques sur les aspects naturels, culturels et sociaux plus exactes, il est impossible d'évaluer les risques et d'améliorer la gestion de l'utilisation et des impacts négatifs. Les données scientifiques sont essentielles pour comparer l'incidence relative des visiteurs comme source de stress sur les écosystèmes des parcs nationaux, à la quantité d'autres facteurs de stress tels que les changements climatiques et les pratiques de gestion des terrains en périphérie des parcs nationaux. Le *Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada* ([http://www.parkscanada.gc.ca/EI-IE/index\\_e.htm](http://www.parkscanada.gc.ca/EI-IE/index_e.htm)) attribue ce manque de données à l'absence de ressources et de recherche à Parcs Canada qui n'est pas en mesure de recueillir, de comprendre et d'utiliser les renseignements pertinents sur les répercussions de l'utilisation des visiteurs et les autres facteurs de stress. En réponse au manque de données sur les répercussions des visiteurs, Parcs Canada élabore présentement un cadre de résultats portant sur les impacts qu'ont les visiteurs sur les ressources naturelles dans les parcs nationaux. Des lignes directrices sur les protocoles visant les normes, les indicateurs et l'évaluation applicables à la collecte, à l'analyse et à l'établissement de rapports sur ce genre de données seront élaborées d'ici à mars 2003 et les unités de gestion établiront un rapport initial d'ici à mars 2004.

#### *Satisfaction des visiteurs en matière de services*

Parcs Canada utilise plusieurs mécanismes pour suivre les attentes et la satisfaction des visiteurs à l'égard de ses services et pour apporter les changements nécessaires. Ces mécanismes comprennent des consultations organisées pour les plans directeurs, des comités consultatifs locaux et des comités de cogestion, des fiches de commentaires remplies par les visiteurs dans les parcs et un programme de sondage auprès des visiteurs. La rétroaction des visiteurs obtenue à l'aide de questions de sondage détaillées, de fiches de commentaires, ainsi que d'autres mécanismes de consultation ont entraîné bon nombre de changements dans l'offre des services au fil des années. Par exemple, en 2000-2001, les résultats d'un sondage ont entraîné des changements aux programmes pour enfants et à l'horaire des visites guidées.

Parcs Canada s'attend à ce que 85 p. 100 des visiteurs dans chacun des parcs ou lieux cotent l'ensemble de leur visite comme « satisfaisante » ou « très satisfaisante » et qu'au moins 40 p. 100 des visiteurs soient très satisfaits de leur visite. Les visiteurs qui sont très

satisfaits sont les plus loyaux, exigeants et les plus réceptifs aux changements dans la prestation des services. Le suivi du niveau de satisfaction de ce groupe peut servir à déceler rapidement les mesures requises.

Comme il a été mentionné, 22 endroits ont fait l'objet d'un sondage (cinq parcs nationaux<sup>4</sup> et 17 lieux historiques nationaux) au cours de la saison 2000. Les visiteurs devaient évaluer leur visite selon divers aspects (c'est-à-dire, la langue dans laquelle est offert le service, en tant qu'expérience éducative et récréative et sur l'ensemble). Les cotes étaient établies selon une échelle de un à cinq allant de un « très faible » à cinq « très bon ». La figure 14 identifie le nombre de sites qui répondent aux normes établies par Parcs Canada quant à la satisfaction des visiteurs selon divers aspects de la visite.

**Figure 14: Nombre de sites (n=22) qui répondent ou qui dépassent les normes de satisfaction des visiteurs**

Norme	Langue dans laquelle le service est offert	Occasions d'apprentissage	Expérience éducative	Expérience récréative	Rendement en fonction du prix d'entrée	Visite globale
85 p. 100 des visiteurs sont satisfaits ou très satisfaits	22	18	17	15	19	22
40 p. 100 des visiteurs sont très satisfaits	22	22	21	21	22	22

Au cours de la saison 2000, la plupart des visiteurs dans les parcs et les lieux qui ont fait l'objet d'un sondage ont évalué que l'ensemble de leur visite était bonne ou très bonne. Ce résultat est conforme aux sondages antérieurs sur la satisfaction des visiteurs menés dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux. Un appui indépendant pour la tendance générale des sondages de Parcs Canada a été fourni dans le *premier sondage des citoyens* en 1998, où 2 900 Canadiens exprimaient leur perception des gouvernements du Canada aux niveaux municipal, provincial et fédéral. Ce sondage a conclu que des 17 services fédéraux évalués, les parcs nationaux affichaient la meilleure cote pour la qualité des services (c'est-à-dire, un pointage de 73 sur 100). Le sondage a été effectué de nouveau en 2000 auprès de plus de 6 000 Canadiens (<http://www.ipaciapc.ca/french/menu.htm>).

<sup>4</sup> Quatre parcs nationaux dans la région des Rocheuses (par exemple, Banff, Jasper, Yoho, Kootenay) sont regroupés aux fins de rapport. De plus, des sondages ont été effectués dans quatre autres parcs.

Encore une fois, la qualité des services dans les parcs nationaux figurait parmi les meilleures cotes accordées à un service gouvernemental avec un pointage de 71 sur 100.

La plupart des visiteurs dans les endroits faisant l'objet d'un sondage ont aussi coté de bon ou de très bon les services offerts dans la langue de leur choix. Les parcs et les lieux étaient moins susceptibles de répondre à la norme de 85 p. 100 de satisfaction lorsque les visiteurs devaient coter l'aspect récréatif de leur visite. Les sept endroits où cette norme n'a pas été respectée (c'est-à-dire, moins de 85 p. 100 des visiteurs ont coté de bon ou de très bon l'aspect récréatif de leur visite) étaient des lieux historiques nationaux. Par opposition, lorsque les visiteurs devaient évaluer l'aspect éducatif de leur visite, quatre des cinq sites qui n'ont pas satisfait à la norme étaient des parcs nationaux. En d'autres mots, les visiteurs étaient plus susceptibles d'accorder une cote de bon ou de très bon à leur expérience éducative dans les lieux historiques nationaux et à leur expérience récréative dans les parcs nationaux.

### *Collectivités de Parcs Canada*

Parcs Canada administre directement six collectivités situées à même les parcs nationaux. Ce sont les collectivités de Field dans le parc national (PN) Yoho; Jasper dans le PN Jasper; Lake Louise dans le PN Banff; Wasagaming dans le PN du Mont-Riding; Waskesiu dans le PN de Prince-Albert et les lacs Waterton dans le PN des Lacs-Waterton. Une autre collectivité à l'intérieur d'un parc national, notamment le périmètre urbain de Banff, est autonome sur le plan administratif depuis 1990 en vertu d'une entente fédérale-provinciale.

La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* prévoit l'établissement d'un plan communautaire pour chacune des six collectivités dans les parcs nationaux. En vertu d'une entente d'autonomie gouvernementale, le périmètre urbain de Banff doit aussi établir un plan communautaire selon les mêmes principes de planification qui guident les autres collectivités de Parcs Canada. Les plans communautaires établissent des objectifs quant aux limites des collectivités, aux zones commerciales, à l'aménagement admissible, aux populations cibles et à d'autres attentes mesurables.

Des plans communautaires ont été approuvés pour Banff en 1998 et pour Field en 1999. Les plans pour Wasagaming, Waskesiu et Waterton ont été approuvés par la ministre en octobre 2000. L'approbation du plan communautaire du Lake Louise est prévue en 2001-2002. En mars 2001, une lettre d'intention a été signée entre Parcs Canada et le Conseil de la Ville de Jasper afin d'établir un gouvernement local dans cette ville. En vertu de l'entente proposée, Parcs Canada conserve tous les pouvoirs en matière de planification et d'aménagement des terres. Afin de veiller à ce que les mesures futures prises par la ville soient conformes aux principes de la planification communautaire, y compris l'absence d'impacts nets environnementaux négatifs, toutes les propositions visant les résolutions et les règlements de la ville sont sujets à un examen et à la certification par les représentants

de Parcs Canada avant leur entrée en vigueur. Un plan communautaire pour Jasper est prévu en 2001-2002.

Comme l'indiquait le *Rapport ministériel sur le rendement 1999-2000*, Parcs Canada s'est engagé à élaborer un modèle visant à contrôler l'incidence environnementale des collectivités dans les parcs et à établir de données de base d'ici à mars 2001. Cet engagement a marqué certains progrès mais le travail ne fait que commencer. À ce jour, trois collectivités, soit Banff, Waskesiu et Field ont élaboré des cadres provisoires. Deux collectivités, notamment Wasagaming et Waterton prévoient avoir élaboré des cadres provisoires en 2001-2002. Jasper et Lake Louise entameront les travaux sur les cadres une fois que leurs plans communautaires respectifs seront achevés. Il est probable que plusieurs années seront nécessaires à l'élaboration tant des indicateurs de rendement que des réseaux de gestion visant à soutenir l'établissement de bons rapports sur l'ensemble des répercussions environnementales dans toutes les collectivités.

Une autre importante question concernant les périmètres urbains est celle de l'établissement de nouveaux taux de location des biens à bail. Initialement prévue entrer en vigueur pour la période de 10 ans à compter d'avril 2000, l'augmentation de ces taux a été différée en raison de l'augmentation anormale de la valeur des terrains de 1990 à 2000 et de l'escalade abusive des loyers fonciers perçus. Fondés sur la consultation publique auprès de comités consultatifs communautaires et d'organisations d'intérêt à bail, un projet de modification des règlements sur les loyers fonciers a été élaboré. Un examen juridique ainsi que des consultations publiques supplémentaires sont nécessaires avant que cette nouvelle approche sur les loyers fonciers puisse être finalisée en avril 2002.

### *Routes de transit*

Des tronçons de 21 routes numérotées traversent 16 parcs nationaux et un lieu historique national, sur une distance d'environ 900 kilomètres. Deux de ces routes, soit la Transcanadienne et Yellowhead (qui font partie du réseau routier national), traversent six parcs nationaux. La valeur de remplacement de ces routes est estimée à 1,1 milliard de dollars, ce qui représente environ 16 p. 100 de la valeur de remplacement de l'ensemble du portefeuille d'actifs de Parcs Canada.

Parcs Canada s'est engagé à garder les routes ouvertes à la circulation sauf en cas de conditions environnementales inévitables (par exemple, des chutes de neige abondantes ou des pluies excessives qui entraînent des éboulements). En 2000-2001, aucune route n'a été fermée en raison de problèmes résultant de l'état des biens. Bien que les routes et les ponts aient demeurés ouverts, les données, mises à jour en 1999, démontrent que la majorité de ces biens sont jugés soit dans un état passable (45 p. 100) ou faible (32 p. 100). Un état passable indique que le bien devra être remplacé ou recapitalisé pour éviter la défaillance d'un élément majeur dans trois à cinq ans, tandis qu'un état faible indique que le bien devra être remplacé ou recapitalisé afin d'éviter la défaillance dans les deux prochaines années.



**En 2000-2001, Parcs Canada a dépensé un montant total de 29 millions de dollars sur les routes. Cela comprend 1,7 million de dollars des 5 millions de dollars alloués du fonds d'urgence du Conseil du Trésor, pour les réparations de la route transcanadienne qui traverse le parc national Terra-Nova à Terre-Neuve. La partie non utilisée des 5 millions de dollars attribués, ainsi qu'un montant additionnel de 3,1 millions de dollars du fonds d'urgence du Conseil du Trésor ont été ciblés pour cette route en 2001-2002. Des 86 millions de dollars provenant des fonds alloués pour le remplacement de l'équipement et de l'intégrité des programmes du Conseil du Trésor aux fins de la recapitalisation des biens dans les deux prochaines années, Parcs Canada a alloué, au total, 16 millions de dollars pour régler les problèmes liés aux routes.**

**Parcs Canada continue à collaborer avec les organismes centraux pour trouver un financement à long terme aux fins de la recapitalisation des routes. Parcs Canada a reçu 86 millions de dollars du fonds alloué pour le remplacement de l'équipement et du fonds de l'intégrité des programmes du Conseil du Trésor aux fins de la recapitalisation des biens au cours des deux prochaines années. De cette somme, 16 millions de dollars sont utilisés pour régler les problèmes liés aux routes.**

## **Section IV : Ensemble des rapports**

### **Gestion du matériel**

En avril 2000, Parcs Canada avait un module d'exploitation pour les biens meubles à même son système intégré des finances et du matériel (SIFM) qui traite du total cumulatif et du coût du cycle de vie de ces biens. De plus, Parcs Canada aura, d'ici au printemps 2002, un inventaire à jour des produits et des biens de faible valeur unitaire.

### **Réservoirs de stockage souterrains**

Le 30 avril 2001, l'Agence Parcs Canada a présenté à Environnement Canada son rapport annuel sur la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, partie IX, les règlements concernant l'enregistrement des systèmes de réservoirs de stockage pour les produits pétroliers et les produits pétroliers analogues dans les terres fédérales.

### **Initiative visant à améliorer les services**

Parcs Canada a identifié un exemple organisationnel de l'Initiative visant à améliorer les services, a établi un groupe de travail, et est à mettre en place un comité consultatif composé de gestionnaires à l'échelle locale qui fourniront des avis lors de la mise en œuvre de l'Initiative.

Parcs Canada est reconnu pour son évaluation de la satisfaction des clients à l'aide de matériels d'enquête normalisés. Au cours de la dernière année, les sondages ont été modifiés afin qu'ils soient plus conformes à la nature et à l'intention des outils d'évaluation communs (OÉC). Les sondages continueront d'être peaufinés car Parcs Canada vise à ce qu'au moins 85 p. 100 de ses visiteurs cotent l'ensemble de leur visite de « satisfaisante » ou de « entièrement satisfaisante » et qu'au moins 40 p. 100 ou plus indiquent qu'ils étaient « entièrement satisfaits ». Ces cotes ont été utilisées en 2000-2001 pour la première fois comme composantes des tableaux de bord du rendement des unités de gestion. Des travaux sont en cours afin d'intégrer les mesures visant à la satisfaction des clients dans le processus de planification des unités de gestion de l'Agence par l'entremise de l'élaboration de plans d'amélioration des services fondés sur les priorités des clients et l'établissement d'objectifs annuels quant à la satisfaction des clients. Ces travaux sont prévus être achevés d'ici à l'année de planification 2002-2003

### **Le gouvernement du Canada en ligne**

Dans le cadre de son engagement relatif au gouvernement en ligne (GEL), Parcs Canada examine l'élaboration d'un système national de réservation pour les terrains de camping à partir d'Internet et d'un centre d'appel avec ligne 800. Actuellement, plusieurs parcs ont en place un système de réservation quelconque élaboré pour répondre aux besoins à l'échelle locale et régionale. Les systèmes existants sont le téléphone, les télécopieurs ou la poste, domiciliés à Parcs Canada et exploités à l'aide de son personnel ou de tiers fournisseurs de systèmes.

**Parcs Canada a reçu 850 000 \$ du fonds du gouvernement en ligne du Conseil du Trésor pour moderniser les infrastructures informatiques et de communication dans les parcs et les terrains de camping qui utiliseront le système national de réservation. Ces travaux sont prévus être achevés d'ici à mars 2002.**

**Parcs Canada a aussi sollicité les déclarations d'intérêt du secteur privé quant à un système de réservation pour les terrains de camping. En août 2001, des visites dans des parcs choisis et la participation à une séance d'information permettront aux fournisseurs de service éventuels de mieux connaître Parcs Canada et ses besoins en matière de réservations. Par la suite, Parcs Canada sollicitera des propositions pour l'élaboration d'un système prototype et sa mise à l'essai dans des endroits choisis au cours de la saison des terrains de camping 2002-2003. Fondé sur la collecte des droits d'inscription provenant des usagers, l'autofinancement du système est anticipé en grande partie.**

#### **Fonction moderne de contrôle**

**Parcs Canada s'emploie à l'élaboration de cadres cohérents et de structures pour la planification, le contrôle et les rapports conformément au concept du Conseil du Trésor concernant la fonction moderne de contrôle. Parcs Canada se concentre plus particulièrement à mettre au point les données intégrées sur le rendement, à élaborer une approche de la gestion du risque en affaires et à assurer l'intendance rigoureuse de ses ressources matérielles et financières.**

**L'élaboration d'une gamme complète de données intégrées de haute qualité sur le rendement comprend des défis importants. En 2000-2001, Parcs Canada a commencé à mettre au point un plan d'action visant les données sur le rendement afin de relever ces défis. Bien que le plan ne soit pas finalisé, plusieurs propositions ont été notées en réponse à ces défis tout au long du présent rapport (c'est-à-dire, les engagements relatifs à l'élaboration d'un système amélioré de contrôle de l'intégrité écologique; à l'établissement de rapports plus précis sur les répercussions environnementales des visiteurs et des routes; à l'amélioration des mesures visant à ce que le public comprenne mieux les messages clés de diffusion nationale). Un aspect important des données intégrées sur le rendement est la capacité de lier les coûts aux résultats prévus. Il reste cependant beaucoup à faire dans ce domaine. Parcs Canada cherche à obtenir des données crédibles et pertinentes sur le rendement pour chacun des résultats prévus, avec les dépenses associées d'ici à mars 2005.**

**Parcs Canada en est aux premières étapes de l'examen de son approche de la gestion des risques intégrée. Des travaux préliminaires ont été entrepris en 2000-2001 pour explorer l'élaboration d'une approche intégrée de la gestion stratégique des risques à l'Agence. Ces travaux se poursuivront en 2001-2002 en vue de déterminer comment l'analyse des risques en affaires peut s'intégrer aux cadres de planification, de contrôle et de rapport à l'Agence.**

### Gestion des ressources humaines

En tant qu'employeur distinct en vertu de l'Annexe 1, de la Partie II de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, Parcs Canada assume des responsabilités qui relevaient auparavant du Secrétariat du Conseil du Trésor et de la Commission de la fonction publique. Parcs Canada élabore un nouveau régime de gestion des ressources humaines qui fournira l'infrastructure permettant aux employés de travailler dans un environnement positif et favorable, d'assurer le mandat de l'Agence et d'offrir des services de qualité à la clientèle. Le régime est fondé sur les valeurs et les principes directeurs en matière de ressources humaines et refléteront les besoins particuliers des employés et le contexte opérationnel de Parcs Canada. Toutefois, l'établissement du nouveau régime a été plus long que prévu en raison des pressions financières qui ont influé sur la disponibilité des ressources additionnelles partout à l'Agence et de la sous-estimation des travaux.

Un des faits saillants dans la dernière année a été la décision de la Commission des relations de travail de la fonction publique de créer une seule unité de négociation pour Parcs Canada, et le vote ultérieur qui a entraîné l'accréditation de l'Alliance de la fonction publique en tant que l'unique agent négociateur des employés de Parcs Canada. Cela a représenté un remaniement majeur par rapport aux cinq syndicats et aux 12 conventions collectives avec lesquels l'Agence a commencé l'année. Une autre initiative importante a été la conception d'un plan, par un groupe de travail mixte patronal-syndical, visant un mode substitutif de règlement des différends. Le Comité national de consultation patronale-syndicale a sanctionné le plan qui sera mis en œuvre dans les prochaines années.

À la fin de l'année, l'Agence a étudié et réaligné ses priorités relativement aux ressources humaines et se concentre sur la création d'un cadre de responsabilisation en matière de gestion des ressources humaines. Elle repense son approche quant à un nouveau système de classification tout en continuant sa revue des emplois actuels, se prépare à affronter le premier train de négociations collectives à l'automne 2001 et élabore une nouvelle approche par rapport au recrutement, à la conservation des compétences et au perfectionnement des fonctions clés.

### Développement durable

En février 2001, Parcs Canada a lancé sa première *Stratégie du développement durable* (SDD) autonome (<http://www.parkscanada.gc.ca/Library/>). Depuis, les engagements de la SDD ont été intégrés au *Plan d'entreprise 2001* de Parcs Canada. Cela a entraîné des changements à la SDD. À la lumière de la terminologie utilisée dans le *Plan d'entreprise*, les buts identifiés dans la SDD initiale sont maintenant appelés objectifs stratégiques et les objectifs sont maintenant appelés résultats prévus. Plus important encore, les deux résultats prévus concernant le système de gestion de l'environnement (SGE), auparavant traités comme un objectif stratégique distinct lié à la bonne intendance de l'environnement dans le cadre de la gestion de Parcs Canada, sont maintenant assimilés à l'objectif stratégique visant l'intégrité écologique. Les progrès réalisés concernant les objectifs et les résultats prévus de la SDD sont identifiés dans le tableau ci-après.

## OBJECTIF STRATÉGIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 1

S'employer à l'achèvement du réseau des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation qui doivent représenter les régions terrestres et marines du pays, de même qu'à l'amélioration du réseau des lieux historiques nationaux qui commémore l'histoire du Canada.

Résultats prévus	Progrès
Création de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation dans des régions non représentées et achèvement de parcs non terminés.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Voir à la page 17 les progrès réalisés dans la création de deux nouveaux parcs nationaux dans des régions non représentées d'ici à mars 2003 et dans l'achèvement des études de faisabilité pour d'autres parcs nationaux.</li><li>• Voir à la page 25 les progrès réalisés dans la création d'une aire marine nationale de conservation d'ici à mars 2003 et les études de faisabilité pour deux autres aires marines nationales de conservation au cours des cinq prochaines années.</li></ul>
Désignation et commémoration de nouveaux lieux, personnes ou événements d'importance historique nationale, en particulier dans les régions prioritaires sous-représentées.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Voir à la page 28 les progrès réalisés quant à l'objectif visant la désignation de 135 nouveaux lieux, personnes et événements d'ici à mars 2004 et dont 55 commémorent l'histoire des Autochtones, des femmes et des collectivités ethnoculturelles.</li><li>• Voir à la page 34 les progrès réalisés dans la création de 10 nouvelles ententes à frais partagés d'ici à mars 2004.</li></ul>

## OBJECTIF STRATÉGIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2

Assurer en priorité, l'intégrité écologique des parcs nationaux, la durabilité des aires marines nationales de conservation et l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux.

Résultats prévus	Progrès
<p>Maintien ou restauration de l'intégrité écologique des parcs nationaux et durabilité des aires marines nationales de conservation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un rapport détaillé sur les mesures donnant suite aux principales recommandations <i>du Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada</i> est disponible au lien : <a href="http://parkscanada.pch.gc.ca/library/first_priority/french.html">http://parkscanada.pch.gc.ca/library/first_priority/french.html</a></li> <li>• Comme il a été noté à la page 25, des travaux de mise en œuvre d'un cadre de rapport sur la durabilité des aires marines nationales de conservation ont été entamés.</li> <li>• Les parcs nationaux ont acquis certaines habiletés et s'emploient à confirmer l'état des espèces à risque dont ils sont responsables afin de respecter l'engagement selon lequel des plans de rétablissement devaient être établis pour huit espèces à risque d'ici à mars 2004.</li> <li>• Parcs Canada a un inventaire complet, accessible dans Internet, de ses réservoirs d'entreposage du pétrole avant septembre 2001. Tous les réservoirs d'entreposage du pétrole sont enregistrés et font l'objet d'un rapport en vertu de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i>. Parcs Canada élabore présentement son inventaire de BPC et d'halocarbures.</li> <li>• Des travaux ont été entrepris quant à notre parc de véhicules, d'autres équipements et les bâtiments servant aux activités de Parcs Canada pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les activités importantes comprennent : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'attribution d'un contrat spécial de rendement sur l'économie d'énergie à une entreprise du secteur privé pour économiser l'énergie et l'eau, et réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les installations du parc national Banff. Cela devrait représenter une économie de 500 000 \$ annuellement en coûts d'énergie et d'eau et réduire les émissions de gaz à effet de serre de plus de 500 tonnes par année;</li> <li>• l'achat de six véhicules utilisant des carburants de remplacement en 2000-2001, ce qui triple ou presque le nombre requis en vertu de la <i>Loi sur les carburants de remplacement</i>.</li> </ul> </li> </ul>

Résultats prévus	Progrès
Maintien ou amélioration de l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir à la page 33 les progrès réalisés sur l'achèvement des plans pour 145 lieux historiques nationaux d'ici à décembre 2003.</li> <li>• L'évaluation de l'intégrité commémorative dans 14 nouveaux lieux historiques nationaux appartenant à Parcs Canada est prévue à l'automne 2001 et sera notée dans le <i>Rapport ministériel sur le rendement 2001-2002</i></li> </ul>

### OBJECTIF STRATÉGIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 3 et 4

Veiller à ce que les intervenants de Parcs Canada et le public comprennent et appuient les valeurs de l'intégrité écologique et commémorative.

Offrir aux visiteurs dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux les services qui leur permettent d'utiliser et d'apprécier ces endroits, tout en veillant à minimiser les incidences sur les ressources.

Résultats prévus	Progrès
Sensibilisation accrue aux valeurs des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux, meilleure compréhension et appui de ces valeurs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer des objectifs visant à accorder plus d'importance aux messages d'intégrité écologique et d'intégrité commémorative, et élaborer un cadre d'évaluation en collaboration avec l'industrie du tourisme pour influencer sur leurs messages et leurs pratiques. Cela est une composante de l'Initiative aux Canadiens de participer présentée aux page 35. Des rapports précis sur ces engagements seront présentés dans le <i>Rapport ministériel sur le rendement 2001-2002</i>.</li> </ul>
Les attentes des visiteurs et l'utilisation sont gérées de façon à assurer la satisfaction des visiteurs et à minimiser les répercussions environnementales.	

## **OBJECTIF STRATÉGIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 5**

**Gérer et administrer avec efficacité et efficience les collectivités dans les parcs pour en faire des modèles de durabilité.**

<b>Résultats prévus</b>	<b>Progrès</b>
<b>Les collectivités dans les parcs ont de saines pratiques de gestion et sont des chefs de file en intendance environnementale.</b>	<b>Voir à la page 44 les progrès réalisés sur l'achèvement des plans directeurs et sur l'élaboration de cadres visant l'absence d'impacts négatifs nets sur l'environnement pour les collectivités dans les parcs nationaux d'ici à mars 2003.</b>



## Section V : Résultats financiers

### A. Aperçu du rendement financier

En 2000-2001, le budget principal des dépenses s'élevait à 345 745 000 \$. Au cours de l'année, des ressources financières supplémentaires se sont ajoutées pour une autorisation totale de 468 056 396 \$. Ces ressources supplémentaires (122 311 460 \$) ont été allouées aux fins des principales initiatives suivantes :

(en millions de dollars)

• progression du projet - allègement des contraintes financières	46,3
• report du budget de fonctionnement de l'année précédente	17,9
• recapitalisation des ressources en raison du remplacement d'équipement	12,0
• ressources des fonds renouvelables provenant de l'année précédente	8,2
• augmentation de la perception de recettes de fonctionnement	7,4
• urgences et lutte contre les incendies de forêt	5,3
• réparations d'urgence à la route transcanadienne	5,0
• règlements salariaux visant les conventions collectives, les augmentations économiques, les primes convenues au moment de la signature des conventions collectives, etc.	4,2
• canal de Lachine - bassin de Peel	4,0
• augmentation de la contribution au régime d'avantages des employés	3,7
• indemnités de départ, prestations de maternité et crédits de vacance payés à la cessation d'emploi	1,4
• espèces à risque	1,1
• transfert net des ressources de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	1,0
• ressources financières supplémentaires - paiements tenant lieu d'impôts fonciers (PTLIF)	0,8
• transfert permanent net de ressources du ministère du Patrimoine canadien	0,7
• sites contaminés	0,7
• subvention à la Fondation canadienne d'études irlandaises	0,5
• cotisation à la Cathédrale Marie Reine du Monde	0,5
• aide financière liée à la SIF	0,2

Les autorisations non utilisées en 2000-2001 seront réportées aux années subséquentes comme suit:

- budget de fonctionnement à reporter selon la politique établie dans la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* 23,0
- solde des autorisations de prélèvement dans les fonds renouvelables, disponible au cours des prochaines années 7,5

## ***B. Tableaux financiers sommaires***

1. Sommaire des crédits approuvés
2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
- 3A. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
- 3B. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles par gamme d'affaires
4. Besoins en ressources par organisation et gamme d'affaires
5. Recettes disponibles
6. Recettes non disponibles
7. Paiements législatifs
- 8A. Sommaire des paiements de transfert
- 8B. Détails des paiements de transfert
9. Dépenses en capital par gamme d'affaires
10. Projets d'immobilisations
11. Sommaires financiers des fonds renouvelables
12. Passif éventuel

## Tableau 1. Sommaire des crédits approuvés

### Besoins financiers par autorisation (milliers de dollars)

Crédit	2000-01		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
110 Dépenses de programme	255 097	345 751	322 181
115 Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	11 100	10 000	10 000
(V) Dépenses équivalentes aux recettes (art. 20 de la Loi sur l'Agence Parcs Canada)	62 300	69 685	69 685
(V) Fonds renouvelable des unités d'entreprise de Parcs Canada*	(1 754)	1 867	444
(V) Fonds renouvelable des lotissements urbains*	416	6 371	295
(V) Contributions aux régimes d'avantages des employés	30 629	34 373	34 373
(V) Remboursements des revenus des années antérieures	-	9	9
<b>Total - Dépenses budgétaires</b>	<b>357 788</b>	<b>468 056</b>	<b>436 987</b>
<b>Total - Dépenses non budgétaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>--</b>
<b>Total Parcs Canada</b>	<b>357 788</b>	<b>468 056</b>	<b>436 987</b>

\* Se reporter au tableau 11 pour de plus amples détails sur les fonds renouvelables.

**Tableau 2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles**

**Dépenses ministérielles prévues et dépenses réelles par gamme d'affaires (milliers de dollars)**

PARCS CANADA/ Gammes d'affaires	ETP	Fonction- nement	Immobi- lisations	Subvention s et contri- butions votées	Total partiel : dépenses brutes votées	Subv. et contrib - législa- tives	Total des dépenses brutes	Moins : recettes dispo- nibles	Dépenses totales nettes
<b>Intendance des endroits du patrimoine national</b>	1 392	108 981	43 454	23	152 458	--	152 458		152 458
<i>(Autorisations totales)</i>	1 392	197 794	30 240	1 637	229 671	--	229 671		229 671
<b>(Dépenses réelles)</b>	1 392	185 108	30 221	1 637	216 966	--	216 966		216 966
<b>Utilisation et appréciation par les Canadiens</b>	1 060	105 796	36 828	189	142 813	--	142 813	15 417	127 396
<i>(Autorisations totales)</i>	1 060	179 382	18 626	1 914	199 922	--	199 922	15 129	184 793
<b>(Dépenses réelles)</b>	1 060	163 223	18 612	1 914	183 749	--	183 749	14 920	168 829
<b>Services intégrés</b>	989	45 252	3 682	-	77 934	--	77 934	--	77 934
<i>(Autorisations totales)</i>	989	45 492	7 442	658	53 592	--	53 592	--	53 592
<b>(Dépenses réelles)</b>	989	43 102	7 432	658	51 192	--	51 192	--	51 192
<b>Total Parcs - Dépenses budgétaires</b>	3 441	289 029	83 964	212	373 205	--	373 205	15 417	357 788
<i>(Autorisations totales)</i>	3 441	422 668	56 308	4 209	483 185	--	483 185	15 129	468 056
<b>(Dépenses réelles)</b>	3 441	391 433	56 265	4 209	451 907	--	451 907	14 920	436 987
<b>Dépenses non budgétaires</b>									--
<i>Autorisations totales</i>									--
<b>Dépenses réelles</b>									--
<b>Total Parcs Canada</b>									357 788
<i>Autorisations totales</i>									468 056
<b>Dépenses réelles</b>									436 987

	ETP	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions votées	Total partiel : dépenses brutes votées	Subv. et contrib. législatives	Total des dépenses brutes	Moins : recettes disponibles	Dépenses totales nettes
<b>PARCS CANADA/ Gammes d'affaires</b>									
<b>AUTRES RECETTES ET DÉPENSES</b>									
Recettes non disponible									-
<i>(Autorisations totales)</i>									<i>51</i>
<b>(Dépenses réelles)</b>									<b>51</b>
Coût des services fournis par d'autres ministères									<b>19 118</b>
<i>(Autorisations totales) **</i>									<i>31 047</i>
<b>(Dépenses réelles) **</b>									<b>31 047</b>
Coût net du Programme									<b>376 906</b>
<i>(Autorisations totales)</i>									<i>499 052</i>
<b>(Dépenses réelles)</b>									<b>467 983</b>

\* Les chiffres en texte normal indiquent les dépenses prévues (*Rapport sur les plans et priorités de 2000-2001*). Les chiffres en italiques indiquent les autorisations totales en 2000-2001 (budgets principal et supplémentaires et autres autorisations). Les chiffres en caractère gras indiquent les dépenses et les recettes réelles en 2000-2001 (figurant dans les comptes publics).

En raison de l'arrondissement, les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

\*\* Pouvoirs et réalisations incluent 7 510 000 \$ pour les services en provenance du ministère du Patrimoine canadien.

**Tableau 3A. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles**

**Dépenses ministérielles prévues et dépenses réelles par gamme d'affaires  
(milliers de dollars)**

Gammes d'affaires	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	2000-2001		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Fonctionnement	309 645	-	-	-	-
Création	75 333	-	-	-	-
Gestion du programme et services techniques	43 910	-	-	-	-
Intendance des endroits du patrimoine national	-	158 835	152 458	229 671	216 966
Utilisation et appréciation par les Canadiens	-	140 982	142 813	199 922	183 749
Services intégrés	-	102 611	77 934	53 592	51 192
<b>Total Parcs - Dépenses brutes</b>	<b>428 888</b>	<b>402 428</b>	<b>373 205</b>	<b>483 185</b>	<b>451 907</b>
<b>Moins : Recettes disponibles</b>	<b>75 191</b>	<b>14 008</b>	<b>15 417</b>	<b>15 129</b>	<b>14 920</b>
<b>Total Parcs - Dépenses nettes</b>	<b>353 697</b>	<b>388 420</b>	<b>357 788</b>	<b>468 056</b>	<b>436 987</b>
Dépenses non budgétaires	--	--	--	--	--
<b>Total Parcs Canada</b>	<b>353 697</b>	<b>388 420</b>	<b>357 788</b>	<b>468 056</b>	<b>436 987</b>

**Tableau 3B. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles par gamme d'affaires**

**Dépenses ministérielles nettes prévues et dépenses réelles nettes par gamme d'affaires  
(milliers de dollars)**

Gammes d'affaires	Dépenses réelles 1998-99	Dépenses réelles 1999-00	2000-01		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Fonctionnement	234 454	-	-	-	-
Création	75 333	-	-	-	-
Gestion du programme et services techniques	43 910	-	-	-	-
Intendance des endroits du patrimoine national	-	158 835	152 458	229 671	216 966
Utilisation et appréciation par les Canadiens	-	126 974	127 396	184 793	168 829
Services intégrés	-	102 611	77 934	53 592	51 192
<b>Total Parcs Canada</b>	<b>353 697</b>	<b>388 420</b>	<b>357 788</b>	<b>468 056</b>	<b>436 987</b>

#### Tableau 4. Besoins en ressources par organisation et gamme d'affaires

Comparaison des dépenses prévues en 2001-2001, des autorisations totales et des dépenses réelles par organisation et gamme d'affaires (milliers de dollars)

Organisation	Intendance des endroits du patrimoine national	Utilisation et appréciation par les Canadiens	Services intégrés	TOTAUX
Parcs Canada	152 458	127 396	77 934	357 788
<i>(Autorisations totales)</i>	229 671	184 793	53 592	468 056
<b>(Dépenses réelles)</b>	216 966	168 829	51 192	436 987
<b>% du TOTAL</b>	49,7%	38,6%	11,7%	100,0%

Note : Les chiffres en texte normal indiquent les dépenses prévues (*Rapport sur les plans et priorités de 2000-2001*). Les chiffres en italiques indiquent les autorisations totales en 2000-2001 (budgets principal et supplémentaires et autres autorisations). Les chiffres en caractère gras indiquent les dépenses et les recettes réelles en 2000-2001 (figurant dans les comptes publics).

En raison de l'arrondissement, les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.



**Tableau 5. Recettes disponibles - Recettes disponibles par gamme d'affaires (milliers de dollars)**

Gammes d'affaires	Recettes réelles 1998-1999	Recettes réelles 1999-2000 *	2000-2001		
			Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
<b>Fonctionnement</b>					
Locations, terres, édifices et concessions	12 157	-	-	-	-
Droits d'entrée	29 304	-	-	-	-
Camping et droits des remorques	12 509	-	-	-	-
Autres recettes	8 649	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>62 619</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Utilisation et appréciation par les Canadiens</b>					
<b>Recettes imputées aux fonds renouvelables de Parcs Canada</b>					
<b>Périmètres urbains</b>					
Droits municipaux	2 890	2 991	3 844	3 844	3 426
Subventions	5 104	5 746	6 223	6 223	6 253
Recettes des sources thermales	3 742	4 265	4 424	4 136	4 174
Recettes des terrains de golf	836	1 006	926	926	1 067
<b>Total</b>	<b>12 572</b>	<b>14 008</b>	<b>15 417</b>	<b>15 129</b>	<b>14 920</b>
<b>Recettes imputées au Trésor (disponibles selon l'article 20 de la Loi sur l'Agence Parcs Canada)</b>					
<b>Intendance des endroits du patrimoine national</b>					
Locations, terres, édifices et concessions	-	-	-	-	-
Droits d'entrée	-	15 207	15 000	15 000	15 000
Droits d'utilisation récréative	-	-	-	-	-
Autres recettes	-	1 744	2 000	2 000	2 000
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>16 951</b>	<b>17 000</b>	<b>17 000</b>	<b>17 000</b>

**Recettes disponibles par gamme d'affaires (milliers de dollars) (suite)**

Gammes d'affaires	Recettes réelles 1998-1999	Recettes réelles 1999-2000 *	2000-2001		
			Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
<b>Utilisation et appréciation par les Canadiens</b>					
Locations, terres, édifices et concessions	-	14 011	10 000	16 909	16 909
Droits d'entrée	-	15 220	12 900	14 867	14 867
Droits d'utilisation récréative	-	16 389	18 400	15 546	15 546
Autres recettes	-	3 148	2 000	3 363	3 363
<b>Total</b>	-	<b>48 768</b>	<b>43 300</b>	<b>50 685</b>	<b>50 685</b>
<b>Services intégrés</b>					
Locations, terres, édifices et concessions	-	2 000	2 000	2 000	2 000
<b>Total - Recettes d'exploitation</b>	-	<b>67 719</b>	<b>62 300</b>	<b>69 685</b>	<b>69 685</b>
<b>Total - Recettes Parcs Canada</b>	<b>75 191</b>	<b>81 727</b>	<b>77 717</b>	<b>84 814</b>	<b>84 605</b>

\* Le résumé des revenus d'exploitation par gamme d'affaires et par catégorie pour l'année financière 1999-2000 a été modifié par rapport à ce qui a été publié dans le RMR 1999-2000.

**Tableau 6. Recettes non disponibles**

**Recettes non disponibles par gamme d'affaires (milliers de dollars)**

Gammes d'affaires	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	2000-2001		
			Recettes prévues	<i>Autorisa- tions totales</i>	Recettes réelles
<b>Gestion du programme et services techniques</b>					
Autres recettes	583	-	-	-	-
<b>Intendance des endroits du patrimoine national</b>	-	-	-	-	-
<b>Utilisation et appréciation par les Canadiens</b>	-	-	-	-	-
<b>Services intégrés</b>					
Autres recettes	-	33	-	51	51
<b>Total Parcs Canada</b>	<b>583</b>	<b>33</b>	<b>0</b>	<b>51</b>	<b>51</b>

## Tableau 7. Paiements législatifs

### Paiements législatifs par gamme d'affaires (milliers de dollars)

Gammes d'affaires	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	2000-2001 *		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Fonctionnement	24 259	-	-	-	-
Création	1 785	-	-	-	-
Gestion du programme et services techniques	3 315	-	-	-	-
Intendance des endroits du patrimoine national	-	29 951	12 761	34 125	34 125
Utilisation et appréciation par les Canadiens	-	60 423	67 769	65 124	65 124
Services intégrés	-	11 981	11 061	5 557	5 557
<b>Total Paiements législatifs</b>	<b>29 359</b>	<b>102 355</b>	<b>91 591</b>	<b>104 806</b>	<b>104 806</b>

Les autorisations totales comprennent le budget principal, les budgets supplémentaires et les autres autorisations.

\* Les données pour l'année financière 2000-2001 inclut le nouveau crédit législatif - dépenses qui équivalent aux recettes résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 20 de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*.

(Prévisions 62 300 000, Autorisations totales 69 685 000 et Dépenses réelles 69 685 000)

**Tableau 8A. Sommaire des paiements de transfert**

**Paiements de transfert par gamme d'affaires (milliers de dollars)**

Gammes d'affaires	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	2000-2001		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
<b>SUBVENTIONS</b>					
Fonctionnement	--	--	--	--	--
Création	23	--	--	--	--
Gestion du programme et services techniques	--	--	--	--	--
Intendance des endroits du patrimoine national	--	3 223	23	523	523
Utilisation et appréciation par les Canadiens	--	--	--	1 400	1 400
Services intégrés	--	--	--	--	--
<b>Total des subventions - Parcs Canada</b>	<b>23</b>	<b>3 223</b>	<b>23</b>	<b>1 923</b>	<b>1 923</b>
<b>CONTRIBUTIONS</b>					
Fonctionnement	282	--	--	--	--
Création	15 997	--	--	--	--
Gestion du programme et services techniques	--	--	--	--	--
Intendance des endroits du patrimoine national	--	705	--	1 115	1 115
Utilisation et appréciation par les Canadiens	--	377	189	513	513
Services intégrés	--	248	--	658	658
<b>Total des contributions - Parcs Canada</b>	<b>16 279</b>	<b>1 330</b>	<b>189</b>	<b>2 286</b>	<b>2 286</b>
<b>Total des paiements de transfert - Parcs Canada</b>	<b>16 302</b>	<b>4 553</b>	<b>212</b>	<b>4 209</b>	<b>4 209</b>
<b>CONTRIBUTIONS DU COMPTE DES NOUVEAUX PARCS ET LIEUX HISTORIQUES</b>					
Gérance des endroits du patrimoine national	--	1 869	2 000	1 995	1 925
<b>Total</b>	<b>--</b>	<b>1 869</b>	<b>2 000</b>	<b>1 995</b>	<b>1 925</b>

Les autorisations totales comprennent le budget principal, les budgets supplémentaires et les autres autorisations.

**Tableau 8B. Détails des paiements de transfert**

**Paiements de transfert Parcs Canada (en dollars)**

	<b>Dépenses réelles 1998-1999</b>	<b>Dépenses réelles 1999-2000</b>	<b>Dépenses réelles 2000-2001</b>
<b>SUBVENTIONS</b>			
Subventions à l'appui d'activités ou de projets liés aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation, aux lieux historiques nationaux et aux canaux historiques	22 700	22 700	1 922 700
Subvention à la Kakivak Association visant la création et l'administration d'un fonds d'intégration des parcs nationaux au Nunavut	--	3 000 000	--
Subvention à la Kakivak Association visant la création du fonds fiduciaire des bourses d'études du parc national Nunavut	--	200 000	--
<b>Total des subventions - Parcs Canada</b>	<b>22 700</b>	<b>3 222 700</b>	<b>1 922 700</b>
<b>CONTRIBUTIONS</b>			
Contributions à l'appui d'activités ou de projets liés aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation, aux lieux historiques nationaux et aux canaux historiques	4 598 555	630 025	2 286 350
Héritage patrimonial marin du Pacifique	6 680 269	--	--
Contribution à la Commission des parcs du Saint-Laurent	5 000 000	--	--
Contribution à la Société canadienne pour la conservation de la nature visant l'île Middle	--	700 000	--
<b>Total des contributions - Parcs Canada</b>	<b>16 278 824</b>	<b>1 330 025</b>	<b>2 286 350</b>
<b>Total des paiements de transfert - Parcs Canada</b>	<b>16 301 524</b>	<b>4 552 725</b>	<b>4 209 050</b>
<b>CONTRIBUTIONS AU COMPTE DES NOUVEAUX PARCS ET LIEUX HISTORIQUES</b>			
Contributions en vertu du Programme national de partage des frais de Parcs Canada	--	1 869 026	1 924 823

**Tableau 9. Dépenses en capital par gamme d'affaires**

**Dépenses en capital - Parcs Canada (milliers de dollars)**

	Dépenses réelles 1998-1999	Dépen- ses réelles 1999-2000	2000-2001		
			Dépenses prévues	Autorisa- tions totales	Dépenses réelles
<b>Parcs Canada</b>					
Fonctionnement *	78 089	-	-	-	-
Création	40 652	-	-	-	-
Gestion du programme et services techniques	308	-	-	-	-
Intendance des endroits du patrimoine national	-	23 238	43 454	30 240	30 221
Utilisation et appréciation par les Canadiens *	-	15 956	36 828	18 626	18 612
Services intégrés	-	3 474	3 682	7 442	7 432
<b>Total</b>	<b>119 049</b>	<b>42 668</b>	<b>83 964</b>	<b>56 308</b>	<b>56 265</b>

\* Comprend les dépenses applicables aux fonds renouvelables

<b>Dépenses en capital du compte des nouveaux parcs et lieux historiques</b>					
Gérance des endroits du patrimoine national	-	6 017	8 000	8 000	6 929
<b>Total des dépenses en capital</b>	<b>119 049</b>	<b>48 685</b>	<b>91 964</b>	<b>64 308</b>	<b>63 194</b>

**Définitions applicables aux grands projets d'immobilisations**

**Grand projet d'immobilisations** - Un projet ministériel dont les dépenses dépassent deux millions de dollars et qui comprend la conception et l'élaboration de nouveaux programmes, de structures d'équipement ou de systèmes, de même qu'un risque supérieur à la normale est jugé projet gouvernemental dans les cas suivants :

- les dépenses prévues dépassent le pouvoir d'approbation de projets accordé au Ministère par le Conseil du Trésor; ou
- le projet présente un risque particulièrement élevé, quelles que soient les dépenses prévues.

Lorsque les dépenses prévues d'un projet gouvernemental à risque élevé dépasse 100 millions de dollars, il est jugé grand projet de l'État.

## **Catégories d'estimations**

**Estimation fondée (F) - Estimation suffisamment précise et fiable pour permettre au Conseil du Trésor d'approuver un objectif en ce qui a trait au coût de la phase du projet à l'étude. Elle repose sur des études détaillées des systèmes et des éléments et tient compte de tous les objectifs et résultats prévus du projet. Elle remplace les catégories d'estimation autrefois appelées catégorie A ou B.**

**Estimation indicative (I) - Estimation de faible ordre de grandeur qui n'est pas suffisamment fiable pour que le Conseil du Trésor l'approuve comme objectif relié au coût. Elle remplace les catégories d'estimation autrefois appelées catégorie C ou D.**

**Approbation préliminaire des projets (APP) - Cette appellation désigne l'autorisation donnée par le Conseil du Trésor d'entreprendre un projet visant à répondre à un besoin opérationnel précis; elle englobe l'approbation des objectifs de la phase de définition du projet et les dépenses connexes. Les ministères parrains doivent présenter une APP lorsque la portée complète du projet a été examinée et son coût évalué, normalement à titre indicatif et lorsque le coût de la phase de définition du projet a été évalué de manière précise et fiable.**

**Approbation effective des projets (AEP) - Approbation par le Conseil du Trésor des objectifs correspondant à la phase de mise en œuvre d'un projet. Elle comprend aussi l'autorisation des dépenses connexes. Les ministères parrains doivent présenter une AEP seulement lorsque la portée du projet général a été définie et lorsque les estimations ont été établies de manière précise et fiable.**

**Pouvoir délégué (PD) - Projets pour lesquels le Conseil du Trésor a délégué le pouvoir au Ministère.**



**Tableau 10. Projets d'immobilisations**

**Détails des grands projets d'immobilisations**

(milliers de dollars) Projets par activité et région	Coût total actuel estimé	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	2000-2001		
				Dépenses prévues	Autorisa- tions totales	Dépenses réelles
<b>Intendance des endroits du patrimoine national</b>						
<b>Territoires du Nord-Ouest</b>						
Création - Ouest de Tukut Nogait (F-PD)	5 900	-	1600	1 000	1 824	1 824
<b>Nunavut</b>						
Création de Sirmilik (F-PD)	6 000	-	120	800	839	839
<b>Yukon</b>						
Création de Vuntut (F-PD)	4 600	800	887	-	887	816
<b>Colombie-Britannique</b>						
Création de Gwaii Haanas (I-AEP)	20 000	1 290	606	1 900	1 500	465
Création et restauration de Gulf of Georgia (I-PD)	7 600	1 400	1 300	700	1 000	990
Bail-achat du canyon Sinclair (I-PD)	3 726	-	-	-	3 726	3 726
<b>Alberta</b>						
Mise en valeur du site du Ranch-Bar U (I-PD)	6 400	539	502	300	493	493
Acquisition Banff Pinewoods (S-PD)	11 800	-	-	-	11 800	11 800
Acquisition Banff Esso (S-PD)	9 200	-	-	-	9 200	9 200
<b>Manitoba</b>						
Création de Wapusk (S-PD)	3 700	1 292	903	1 100	1 100	907
Centre d'accueil Wapusk (I-PD)	2 600	-	-	1 800	-	-

## Détails des grands projets d'immobilisations (suite)

(milliers de dollars)	Coût total actuel estimé	Dépenses réelles 1998-1999	Dépen-ses réelles 1999-2000	2000-2001		
				Dépenses prévues	Autorisa- tions totales	Dépenses réelles
<b>Ontario</b>						
Acquisition de terres dans la péninsule Bruce (I-PD)	13 500	132	204	400	400	367
Centre des visiteurs de la péninsule Bruce (I-PD)	7 300	-	87	400	400	248
Recapitaliation de la chute Big dans la voie navigable Trent- Severn (I-PD)	5 500	-	2 065	3 400	3 400	3,342
<b>Québec</b>						
Amélioration du canal Lachine - - Commémoration du patrimoine (F-PD)	6 900	862	2 259	1 800	1 800	656
- Écluses et hauteur du pont (F-PD)	25 300	4 387	4 999	2 000	5 838	5838
Canal de Lachine bassin de Peel (AEP)	5 000	-	-	4 000	4 000	1,692
Fortifications de Québec Nouvelles casernes (F-AEP)	12 100	2 945	2 558	1 600	1 600	1,359
Mise en oeuvre du LHN de Fort- Témiscamingue(F-PD)	3 900	874	416	900	900	321
Création du LHN de la Grosse- Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais (I-AEP)	19 300	1 690	2 390	1 900	2 116	2,116
Création du parc marin du Saguenay (I-AEP)	31 500	3 059	3 031	2 000	2 000	1,823
Création du LHN du Manoir- Papineau	4 300	457	1 399	300	300	158

Détails des grands projets d'immobilisations (suite)

(milliers de dollars)	Coût total actuel estimé	Dépenses réelles 1998-1999	Dépen- ses réelles 1999-2000	2000-2001		
				Dépenses prévues	Autorisa- tions totales	Dépenses réelles
<b>Nouvelle-Écosse</b>						
Citadelle de Halifax, stabilisation du LHN de l'île-Georges (F-PD)	3 200	368	444	700	700	-
Remplacement du système de gicleurs au LHN de la Forteresse-de-Louisbourg (I- PD)	7 100	1 964	1 600	900	900	1,600
<b>Terre-Neuve</b>						
Centre de découvertes de Gros- Morne (I-PD)	5 300	2 060	1 100	700	700	378
<b>Utilisation et appréciation par les Canadiens</b>						
<b>Alberta</b>						
Usine de traitement des eaux usées de Jasper (F-PD)	11 000	-	95	1 000	1 000	308
<b>Saskatchewan</b>						
Parc national Prince-Albert Usine de traitement des eaux usées de Waskesiu (F-PD)	3 700	-	1 000	1 100	1 100	280
<b>Québec</b>						
Parc national de la Mauricie Amélioration du parc (F-PD)	6 200	424	929	600	704	704
<b>Nouveau-Brunswick</b>						
Thermorégénération de la route 114 de Fundy (F-PD)	10 900	1 351	1 290	1 200	1 200	-

## Détails des grands projets d'immobilisations (suite)

(milliers de dollars)	Coût total actuel estimé	Dépenses réelles 1998-1999	Dépen- ses réelles 1999-2000	2000-2001		
				Dépenses prévues	<i>Autorisa- tions totales</i>	Dépenses réelles
<b>Terre-Neuve</b>						
Réparations d'urgence à la route transcanadienne - parc national Terra Nova (AEP)	8 100	-	-	5,000	5,000	1,733

**Tableau 11. Sommaires financiers des fonds renouvelables**

**Périmètres urbains - État des résultats du fonds renouvelable (milliers de dollars)**

	2000-2001				
	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses prévues	<i>Autorisa- tions totales</i>	Dépenses réelles
<b>Recettes</b>	7,994	8,737	10 067	10 067	9,679
<b>Dépenses</b>	7,652	8,172	8 963	8 963	9,083
<b>Profit (perte)</b>	342	565	1 104	1 104	596
<b>Ajouter : Amortissement et autres éléments qui n'exigent pas l'engagement de fonds</b>	2 634	2 801	2 875	2 875	2 875
	2 976	3 366	3 979	3 979	3 471
<b>Besoins en capital</b>	5 470	3 777	4 395	4 395	3 766
<b>Dépenses nettes imputées au crédit</b>	(2 494)	(411)	(416)	(416)	(295)

**Périmètres urbains - Utilisation des autorisations du fonds renouvelable (milliers de dollars)**

	2000-01				
	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses prévues	<i>Autorisa- tions totales *</i>	Dépenses réelles
<b>Autorisation</b>	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
<b>Prélèvement :</b>					
<b>Solde au 1<sup>er</sup> avril</b>	723	3 217	3 964	3 964	3 628
<b>Prélèvement</b>	2 494	411	416	416	295
	3 217	3 628	4 380	4 380	3 923
<b>Solde au 31 mars</b>	6 783	6 372	5 620	5 620	6 077

\* Les autorisations du fonds renouvelable sont permanente et le solde de fin d'exercice est reporté à l'exercice suivant.

Unité d'entreprise - État des résultats du fonds renouvelable (milliers de dollars)

	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	2000-2001		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Recettes	4,576	5,271	5,350	5,350	5,241
Dépenses	4,668	5,217	4,599	4,599	5,697
Profit (perte)	(92)	54	751	751	(456)
Ajouter : Amortissement et autres éléments qui n'exigent pas l'engagement de fonds	1,034	900	1 213	1 213	1,213
	942	954	1 964	1 964	757
Besoins en capital	1,129	918	210	210	1,201
Dépenses nettes imputées au crédit	(187)	36	1 754	1 754	(444)

Unité d'entreprise - Utilisation des autorisations du fonds renouvelable (milliers de dollars)

	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	2000-2001		
			Dépenses prévues	Autorisations totales *	Dépenses réelles
Autorisation	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
Prélèvement :					
Solde au 1 <sup>er</sup> avril	5 983	6 170	5 695	5 695	6 133
Prélèvement	187	(36)	(1 754)	(1 754)	444
	6 170	6 134	3 941	3 941	6 577
Solde au 31 mars	1 830	1 866	4 059	4 059	1 423

\* Les autorisations du fonds renouvelable sont permanentes et le solde de fin d'exercice est reporté à l'exercice suivant.

Tableau 12. Passif éventuel

Parcs Canada a un passif éventuel qui se chiffre à 20,1 millions de dollars. Les renseignements qui suivent représentent des poursuites judiciaires qui ont été entamées contre le gouvernement, mais pour lesquelles il n'y a pas encore de passif réel

## **Section VI : Aperçu de l'Agence**

### **Mandat**

**Protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada et favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de manière à en garantir l'intégrité écologique et commémorative pour les générations actuelles et futures.**

**Parcs Canada est devenu une agence du gouvernement fédéral dans la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* en décembre 1998. L'Agence Parcs Canada est reconnue comme un « établissement public » selon l'Annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Cette appellation signifie que Parcs Canada est une entité juridique distincte qui rend compte à la ministre de Patrimoine canadien et qui est vouée à la prestation des programmes établis selon la *Loi* et les autorisations de pouvoir de l'Agence. La ministre demeure responsable de l'orientation générale de l'Agence et rend compte au Parlement de toutes les activités de Parcs Canada.**

### **Organisation de l'Agence**

**Les gammes d'affaires et de services de Parcs Canada sont le fondement de son cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR). Au plus haut niveau, trois gammes d'affaires représentent les groupes des activités principales et des résultats visés.**

**Huit gammes de services découlent de ces gammes d'affaires et offrent une ventilation plus détaillée des activités et des résultats. Les gammes de services sont les pierres angulaires de la planification et de l'établissement de rapports, tant à l'Agence que dans les unités de gestion.**

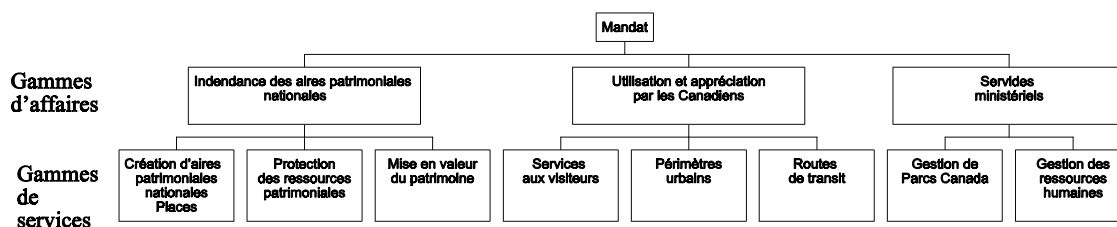
**L'intendance des aires patrimoniales nationales comprend la protection et la mise en valeur des endroits du patrimoine. L'intendance comprend la définition et la création d'aires patrimoniales nationales de même que la gestion et la protection des ressources naturelles et culturelles dans les endroits du patrimoine canadien. L'intendance vise aussi à communiquer des messages clés d'importance nationale et à fournir des occasions d'apprentissage. Parcs Canada collabore avec des intervenants à l'échelle nationale et internationale pour favoriser et encourager la protection et la mise en valeur du patrimoine.**

**La gamme d'affaires visant à ce que les Canadiens utilisent et jouissent du patrimoine porte sur l'accès aux endroits du patrimoine. Cette gamme vise aussi à fournir des possibilités récréatives, des produits et des services appropriés de même qu'à promouvoir et à accroître des relations mutuellement bénéfiques avec les clients et les intervenants.**

L'utilisation et l'appréciation visent aussi à inciter les Canadiens à participer en tant que bénévoles et à jouer un rôle de partisans actifs. Parcs Canada s'emploie à sensibiliser le public aux valeurs et aux bienfaits écologiques et commémoratifs.

La gamme d'affaires des services intégrés est responsable de l'ensemble de la gestion de Parcs Canada. Elle comprend l'élaboration et la mise en œuvre des procédures, des réseaux, des outils et des pratiques innovatrices en matière de finances et de ressources humaines. Parcs

Canada prépare aussi l'analyse et les plans en appui des prises de décisions ainsi que des documents et des mémoires à l'intention du Parlement et des organismes centraux.



## Régie interne

Le Conseil exécutif de Parc Canada se compose du directeur général de l'Agence, de quatre directeurs généraux, du dirigeant principal administratif, de directeurs exécutifs au Québec et dans les parcs des Rocheuses, du directeur exécutif de l'intégrité écologique, de l'agent en chef des ressources humaines, de l'agent en chef des finances, du directeur des communications et du conseiller juridique principal. À titre d'organisme décisionnel principal, le Conseil exécutif a comme responsabilité fondamentale d'établir l'orientation stratégique à long terme et les priorités de l'organisation. Le Conseil approuve également les allocations de ressources, les nouvelles initiatives et les innovations en matière de services proposées chaque année dans les plans d'affaires du Bureau national, des unités de gestion et des centres de services. Le directeur général rend compte à la ministre du Patrimoine canadien.



## **Section VII : Autres renseignements**

### **Liste de personnes-ressources**

#### **Bureau national**

##### **Parcs Canada**

**Bureau du directeur général de l'Agence**

**25, rue Eddy, 7<sup>e</sup> étage**

**Hull (Québec)**

**K1A 0M5**

**Tél. : (819) 953-3545**

**Adresse Internet : [www.parkscanada.gc.ca](http://www.parkscanada.gc.ca)**

#### **Ouest et Nord de Canada**

##### **Directeur général**

**Ouest et Nord du Canada**

**Parcs Canada**

**220-4th Avenue S.E., N° 552**

**Calgary (Alberta)**

**T2G 4X3**

**Tél. : (403) 292-5592 Téléc. : (403) 292-8868**

#### **Est Canada**

##### **Directeur général**

**Est du Canada**

**Parcs Canada**

**Propriétés historiques**

**rue Upper Water**

**Halifax (Nouvelle-Écosse)**

**B3J 1S9**

**Tél. : (902) 426-4845 Téléc. : (902) 426-1378**

## **Lois et règlements connexes administrés**

**La ministre a la seule responsabilité devant le Parlement des Lois et des règlements connexes suivants :**

*Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales* L.R. 1985, c.52 (4<sup>e</sup> Supp.)  
**Règlements sur les gares ferroviaires patrimoniales**

*Loi sur les lieux et monuments historiques* L.R.1985, c. H-4

*Loi sur la maison Laurier (Laurier House)* L.R. 1952, c. 163

*Loi sur le parc national de l'archipel de Mingan* L.C. 1984, c. 34

*Loi sur les parcs nationaux du Canada* L.C.2000, c. 32

**Règlement sur l'accès par aéronef aux parcs nationaux**

**Règlement sur les bâtiments des parcs nationaux**

**Règlement de 1998 sur la pratique de commerces dans les parcs nationaux**

**Règlement sur le camping dans les parcs nationaux**

**Règlement sur les cimetières dans les parcs nationaux**

**Règlement sur les chalets construits dans les parcs nationaux**

**Règlement de 1998 sur les animaux domestiques dans les parcs nationaux**

**Règlement sur la prévention des incendies dans les parcs nationaux**

**Règlement sur la pêche dans les parcs nationaux**

**Règlement sur les ordures dans les parcs nationaux**

**Règlement général sur les parcs nationaux**

**Règlement sur la circulation routière dans les parcs nationaux**

**Règlement de 1991 sur les baux et les permis d'occupation dans les parcs nationaux**

**Règlement sur les enseignes dans les parcs nationaux**

**Règlement sur la désignation des périmètres urbains, des centres d'accueil et des centres de villégiature**

**Règlement sur les eaux et les égouts dans les parcs nationaux**

**Règlement sur la constitution de réserves intégrales dans les parcs nationaux**

**Règlement sur la faune des parcs nationaux**

**Règlement sur la perception d'impôts sur les travaux de voirie dans le périmètre urbain de Jasper**

**Règlement sur le zonage du lotissement urbain de Jasper**

**Règlement sur le gibier du parc Wood-Buffalo**

**Règlement sur le bois dans la région du Gros-Morne**

**Règlement général sur les parcs historiques nationaux**

**Décret sur les parcs historiques nationaux**

**Règlement sur les animaux sauvages et domestiques dans les parcs historiques nationaux**

*Loi sur l'Agence Parcs Canada*  
*Parc marin du Saguenay - Saint-Laurent*

L.C. 1998, c. 31  
L.C. 1997, c. 37

**La ministre partage la responsabilité devant le Parlement des Lois et des règlements connexes suivants :**

*Loi sur les forces hydrauliques du Canada*  
Règlement sur les forces hydrauliques du Canada

L.R. 1985, c. W-4

*Loi sur le ministère du Transport*, articles 7, 16, 17  
Règlement sur les canaux historiques

L.R. 1985, c. T-18

### **Rapports annuels législatifs et autres rapports ministériels**

Rapport annuel de l'Agence Parcs Canada	le 19 octobre 2000
Plan d'entreprise de l'Agence Parcs Canada de 2001/2002 à 2005-2006	non déposé
Parcs Canada - Rapport sur les plans et priorités 2001-2002	le 30 mars 2001

### **Publications**

Les publications sont disponibles dans le site Web de Parcs Canada à l'adresse :  
[www.parkscanada.gc.ca](http://www.parkscanada.gc.ca)